

Congrès FSU : VOTEZ du 6 au 24 novembre



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

Cesaria Evora
chante
la saudade



N° 115 - novembre 2006 - ISSN 11246-077X

Budget
2007

Un État
sans l'sou

Mensuel de la FSU



Dossier
État et territoires

*"Si c'est bien pour moi,
c'est bien pour vous."*

**BAISSE DES TARIFS
D'ASSURANCE AUTO**

DE **- 4%**

À **- 15%**

Pour une Citroën C4 essence 2L 16V exclusive,
votre assurance tous risques
ne vous coûte que 24€ par mois à Strasbourg*

APPELEZ LE 0820 809 809 (0,12€ TTC/mi)
ou tapez www.gmf.fr



1^{er} ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS

* Cotisation mensuelle TTC «Duo» Ebox au 01/04/2006. Tarif pour un conducteur forcé (autre âge de 40 ans suivant l'usage privé-travail-administratif avec bonus de 50%, 5% de réduction mutualiste et sans sinistre au cours des 36 derniers mois. Hors garage, avec franchise. Frais de mensualisation de 2,29 € TTC par mois en sus. Pour un 1^{er} contrat à la GMF, le droit d'entrée est de 1,52 € TTC.

La Centrale Mutuelle des Français ne se engage pas à l'égard des agents des services publics. Société d'assurance mutuelle, CHF Assurances - Société anonyme au capital de 181 355 440 € enregistrée au RCS Paris 5398 972 901 - APE 6402. Siège social: 10, rue de Valenciennes, 75013 Paris. Tél: 01 47 75 85 17.

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
3,5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 01 44 79 90 30
Fax : 01 48 01 02 52
Internet :

http://www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Jean-Michel Drevon,
Françoise Dumont,
Bruno Kozole,
Élizabeth Labaye,
Éliane Lancette,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03

GMF p. 2
Tarsus p. 9
GIE Le Site TV p. 13
Cedus p. 13
CNED p. 15
Microsoft p. 31
Casden p. 32

Joint à ce numéro,
l'encart volant
France abonnement
aux adhérents
du SNUipp, la carte
« Pétition salaires »
et un supplément
Congrès de 56 pages.

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Un état sans le sou ? 5

publiques

GDF : de l'eau dans le gaz 12

éducatives

Réforme de la carte scolaire 15

C'est demain

Le séquençage
du génome humain 24

rencontre

Cesaria Evora parle
de la saudade 30

DOSSIER

État et territoires

Pris en tenaille par le « haut » et par le « bas » l'État entre en crise. La mondialisation met en concurrence, les états et leurs régimes sociaux. Dans le même temps, un courant théorise la proximité et les valeurs du développement local. Ce double mouvement modifie profondément les territoires.



© YVES TRÉVIERSNAJA

La révolution Internet

Les Français plébiscitent internet, ils en sont devenus les premiers adeptes mondiaux. Ils avaient pourtant un sacré retard, mais la révolution de la communication qu'apporte la toile a su les séduire.



© LISA PEQUERYNAJA

édito

La réponse sociale



Gérard Aschieri

Il y a un an une violente crise embrassait une partie des banlieues. Rien de surprenant pour tous ceux de nos collègues qui y travaillaient et étaient confrontés aux inégalités, aux discriminations, aux ségrégations urbaines, au chômage et à l'exclusion, au manque d'ambition et de moyens des politiques publiques.

Aujourd'hui alors que les médias ne cessent de parler « d'anniversaire », les incidents se multiplient. Doit-on parler de reprise ? À la date où ces lignes sont écrites, je l'ignore. En revanche il est sûr que rien n'a été fait pour résoudre les problèmes.

Et dans ce contexte il est effarant de voir le parlement voter sans sourciller une loi dite de prévention de la délinquance qui ne fait que renforcer l'arsenal répressif avec en prime la remise en cause des règles de toute une série de professions. Non content de tourner le dos aux vraies solutions on en rajoute dans une démarche qui est loin d'avoir montré son efficacité.

Éducation, services publics, justice sociale, politique du logement et de l'emploi..autant de réponses qu'il nous appartient de promouvoir, sans angélisme mais avec l'idée que seules des politiques traitant le fond des problèmes peuvent avoir une vraie efficacité.

> SANS PAPIERS

Grève à Oaxaca

Les manifestations des enseignants des écoles à Oaxaca ont commencé pour une augmentation salariale. Les professeurs de Oaxaca travaillent dans des conditions précaires, avec très peu de ressources pédagogiques. Au lieu de négocier, le gouverneur [Ulises Ruiz] a envoyé ses policiers déloger les enseignants campant dans le centre de la ville de Oaxaca. La répression a radicalisé ces derniers qui, depuis lors ont exigé la destitution du gouverneur de l'État. Plutôt que de chercher des solutions, le gouvernement fédéral s'est désintéressé du conflit. L'appel des enseignants a rencontré rapidement un écho dans une très grande partie de la société oaxaqueña, qui l'a rejoint des centaines de milliers de Oaxaqueños ont pris les rues et plus de 30 mairies.

Toutes nos excuses à nos lecteurs qui ont été nombreux à nous faire part de leur légitime surprise devant l'abondance de fautes en page 27 du précédent numéro de POUR.

La FSU écrit à de Robien

Après l'emploi, dans plusieurs établissements scolaires, de la force publique pour interpellier des enfants ou des parents « sans papier », le secrétaire général de la FSU a écrit au Ministre de l'éducation nationale. « Nous vous avons alerté sur la question des élèves dits « sans papiers » et nous vous avons demandé de faire en sorte que leur scolarité puisse se dérouler normalement sans menace d'intervention policière à l'école ou dans ses abords. Or, à plusieurs reprises la police est intervenue ou a tenté d'intervenir dans des écoles ou à proximité d'écoles pour se saisir d'enfants ou utiliser l'école pour se saisir de leurs parents. [...] L'École publique doit rester un lieu qui accueille tous les enfants sans distinction de race, de religion ou de nationalité; c'est la fierté du service public d'Éduca-



© LISA PEQUERYNAJA

tion nationale que d'assurer le droit à l'éducation de tous, quelle que soit leur situation et nos collègues qui y contribuent y sont profondément attachés. Il serait dramatique que des élèves aient peur d'aller à l'école ou que leurs parents redoutent de s'en approcher par crainte d'intervention policière. Ce serait le principe fondamental du droit à l'éducation pour tous dans notre pays qui serait alors gravement remis en cause de fait. Nos collègues ont

montré régulièrement leur volonté de défendre ce droit; ils attendent de leur ministre un soutien sans faille. C'est pourquoi la FSU vous demande solennellement d'user de toute votre autorité pour obtenir que la possibilité de poursuivre sans risque une formation soit assurée à tous les élèves scolarisés et que cessent les interventions policières à l'école visant à la recherche d'élèves ou de familles en situation irrégulière.

MÉTIER

Chaque journée est différente

Rectorat de Nantes, on est en 1982. « J'avais le Bac. Je venais pour un poste de surveillant et on m'a envoyé deux étages plus bas : on manquait de CPE. » C'est ainsi que Michel Chastan devient « l'un des derniers conseillers principaux d'éducation recrutés sans diplôme universitaire ». La gauche venait d'arriver au pouvoir. Le CPE remplaçait le Surgé : nouveau nom, nouveau concours, nouvelles missions et premier poste en LEP. « Je suivais la scolarité de gens à peine plus jeunes que moi », avec pour toute connaissance de ce métier « le souvenir récent de mes années de lycée ». Sa chance : « arriver en même temps que la circulaire » (de 1982) qui balise la fonction avec le triptyque « suivi des élèves, formation, animation ». À l'époque un CPE est souvent nommé sur plusieurs établissements : en dix ans Michel parcourt ainsi presque tous les collèges de la région, construisant son métier, constituant un solide réseau professionnel. Et surtout, prenant goût à un



Michel Chastan

Conseiller principal d'éducation

métier pas vraiment choisi mais où « chaque journée est différente ». Le contact avec les élèves, suivre leur scolarité, décrypter les messages d'alerte dans des absences répétées ou des résultats en baisse, l'écoute, la discussion... c'est pour tout cela que Michel aime ce qu'il fait, même s'il se doit aussi de rappeler la règle parfois, « sans autoritarisme ». Depuis ses débuts, les conditions ont évolué. Dans son lycée, ils sont aujourd'hui quatre CPE pour 1 400 élèves. Ce qui leur a permis de choisir de suivre les élèves sur toute leur scolarité et ainsi de mieux les connaître. Pourtant le travail en équipe, qu'il considère comme indispensable, demeure un combat. Michel qui consacre beaucoup de son temps à l'action syndicale, déplore essentiellement le manque de temps, celui des enseignants, mais aussi celui de l'ensemble de « l'équipe pluri-professionnelle » : l'infirmière n'est qu'à mi-temps, l'assistante sociale intervient sur trois établissements, le conseiller d'orientation n'est là que quatre demi-journées par semaine...

Bruno Kozole

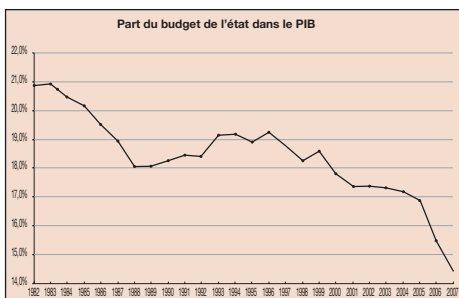
Un état sans le sou ?



Une volonté affichée de « moins d'État ».

© YVES TREVIER/NAJA

Ce titre peut apparaître bien provocateur lorsqu'on sait que le budget général de l'État s'élève à 267,84 milliards d'euros. Mais au regard de ses missions, l'évolution du montant de ce budget est plus qu'inquiétante. En 2 ans le budget de l'État a baissé de 7,1 % en euros courants. La baisse, cette année est de 3,4 %. En rajoutant l'inflation (1,8 % prévu en 2006



et en 2007) on est donc très loin d'un maintien en euros constants. C'est une véritable rupture.

Les transferts de fiscalité liés à la mise en œuvre de la décentralisation ne pèsent que peu dans cette évolution¹.

Par ailleurs les suppressions d'emplois (solde négatif de 15 000) sont massives. Cette évolution traduit bien la volonté de désengagement de l'État, État qui pèse de moins en moins dans notre économie nationale.

La volonté affichée par le gouvernement de « moins d'État », la diminution continue des impôts, essentiellement d'ailleurs pour les plus aisés, ne peuvent qu'affaiblir encore la capacité de l'État à remplir correctement ses missions. Car au fond c'est cela l'enjeu majeur : des missions à ce point fragilisées que leur externalisation ou leur privatisation devient une voie « raisonnable » même parfois aux yeux des usagers et plus largement de l'opinion publique.

Les personnels ne sont pas épargnés puisque la seule augmentation de salaire prévue et budgétée pour 2007 est une augmentation de 0,5 % du point d'indice au 1^{er} février 2007, donc bien en dessous de l'inflation. C'est une nouvelle baisse de pouvoir d'achat qui est prévue pour les fonctionnaires. Toute mesure supplémentaire devra être trouvée dans le cadre du budget existant, sauf à repasser devant le Parlement ! C'est bien une transformation radicale de la place et du rôle de l'État qui se cache derrière un tel budget.

DANIEL ROBIN

1. Le transfert aux collectivités territoriales lié à la loi de décentralisation de 2004 est assuré par l'attribution à ces dernières d'une part de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).

Budget social 2007 : des orientations inquiétantes

Le projet de loi de finances propose une augmentation importante du budget d'action sociale interministérielle, mais loin de compenser les saignées subies depuis 2002 : le niveau du début des années 2000 (près de 900 MF, environ 140 M€) n'est pas rattrapé, par exemple pour les prestations versées directement aux personnels de l'État (chèques-vacances, aide ménagère à domicile...), plus encore pour les investissements sociaux, socle de l'action sociale collective (logement, crèches) sacrifiés alors que leur déconcentration se met en place. Et pour financer le CESU (chèque emploi service universel) ou les investissements en restaurants inter-administratifs les ponctions sur les budgets ministériels se montent à plus de 10 M€, et tout laisse craindre des gels ou « mises en réserve » à venir.

Ce budget constitue aussi une réorientation stratégique majeure, décidée en toute opacité : la marchandisation de l'action sociale via l'entrée du groupe ACCOR comme prestataire du CESU. On peut craindre que l'ensemble des autres prestations, actuellement délivrées par des prestataires de l'économie sociale (les mutuelles) ne prennent le même chemin dès 2008. La plus grande vigilance s'impose.



© YVES TREVIER/NAJA

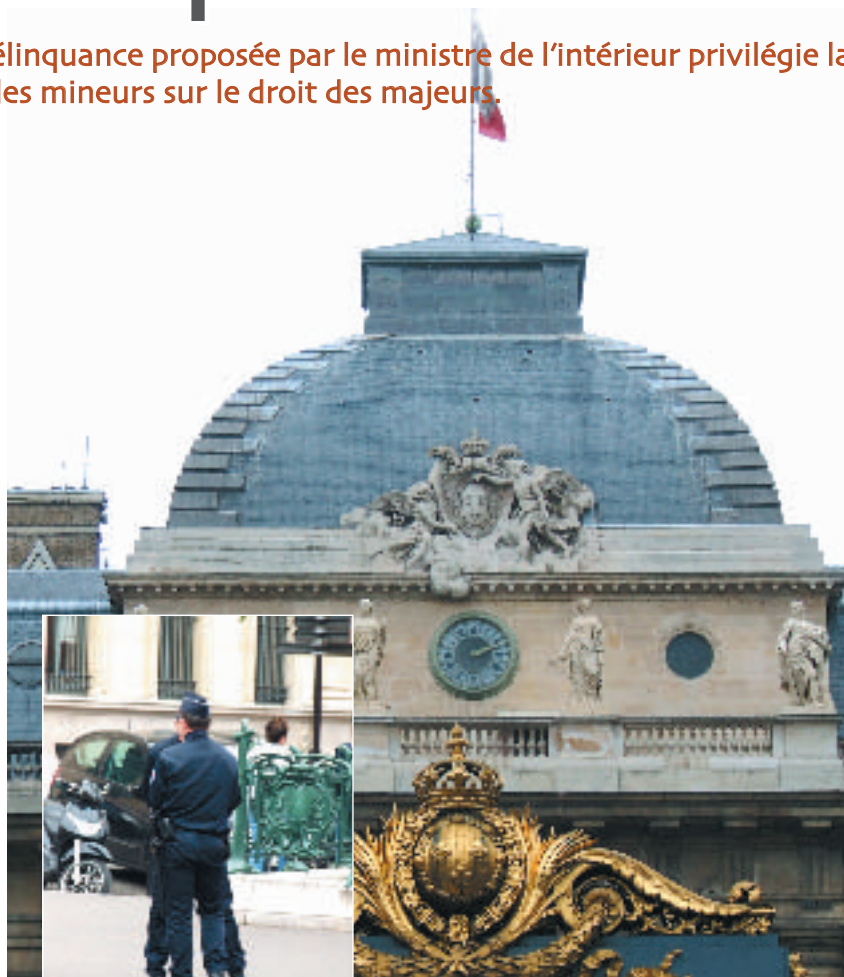
La délinquance des

La loi sur la prévention de la délinquance proposée par le ministre de l'intérieur privilégie la répression et aligne la justice des mineurs sur le droit des majeurs.

La vie est parfois simple. Ainsi, en matière de délinquance, pour le Ministre de l'intérieur, il y a un « avant » et un « après ». Avant et après 2002, cela va de soi ! Avant donc, les délits augmentaient, depuis, ils diminuent. Tel est, en substance, son discours, lorsqu'il dresse le bilan des « évolutions en matière de sécurité depuis 2002 ». Le ministre a pourtant quelques trous de mémoire, malgré sa grande connaissance du sujet. Avant son arrivée, les crimes et délits constatés dépassaient les « 4 millions de faits » - en progression de 14,5 % entre 1998 et 2002 - Un chiffre ramené depuis à environ 3 800 000, soit une baisse de 8,8 %. C'est oublier qu'en 1994, alors que Charles Pasqua était place Beauvau et que Nicolas Sarkozy était porte-parole du Gouvernement, le nombre de crimes et délits constatés flirtait déjà avec les quatre millions. Le bilan officiel fait aussi état d'une augmentation d'un peu plus de 12 % des violences faites aux personnes, « ces mêmes violences avaient augmenté de 42,2 % sous le précédent gouvernement » s'empresse de préciser l'actuel ministre.

L'absentéisme scolaire

Autrement dit, l'efficacité de la police dépend du ministre de l'Intérieur. En outre, l'activité de la police aurait augmenté de 40 % en quatre ans : hausse de 9 % du taux d'élucidation, de 46,2 % des garde à vue... Grâce à qui ? À Lui, qui a engagé 5 200 policiers - ce qui, soit dit en passant, compense à peine les départs à la retraite -, qui a augmenté les crédits et mieux équipé les fonctionnaires, dans le même temps



Palais de Justice de Paris.

qu'il a réorganisé la police et la gendarmerie, multiplié les fichages (génétique et digital). Voilà pour le bilan ! Passons aux objectifs. Première cible, l'absentéisme scolaire : « un enfant dans la rue est un enfant qui emprunte le chemin de la délinquance ». Conséquence : mise sous tutelle des allocations familiales - mesure déjà incluse dans la loi sur l'égalité des chances - et convocation des « parents défaillants » devant « un conseil des droits et des devoirs des familles ». Un enfant pourra ainsi être placé en internat dès dix ans

et soumis à des « mesures d'activité de jour en milieu de travail » dès treize ans. Pour les récidivistes, le ministre ressort du tiroir son projet de « peines plancher » obligatoires - croissant avec le nombre de délits - projet pourtant rejeté avant l'adoption de la loi sur la récidive, en décembre dernier.

Plus de sanctions

« La justice doit faire peur », prévient-il, tout en reprochant simultanément au tribunal de Bobigny de n'avoir prononcé aucune peine d'emprisonnement lors des violences urbaines de novembre 2005, affirmation récusée par les intéressés. Le Ministre de l'intérieur voudrait-il désigner un bouc émissaire qu'il ne s'y prendrait pas autrement, jouant sur les peurs et sur l'exigence, légitime par ailleurs, de sécurité.

En l'occurrence les magistrats (ceux, entre autres, du tribunal de Bobigny),

Manifestation le 18 novembre

Plusieurs syndicats de l'assistance sociale, de la justice, de l'éducation et des associations appellent à une manifestation nationale le Samedi 18 novembre à Paris contre le projet de loi Sarkozy. Dans leur appel, ils dénoncent

un projet « basé sur le contrôle et le fichage de larges catégories de la population et notamment des enfants scolarisés » qui « organise une mise sous surveillance généralisée et aggrave la répression ».

mineurs



© LISA PÉQUERY/NAJA

désignés « laxistes », voire « permissifs », prêts à relâcher le moindre récidiviste... et bien sûr responsables de tout ce qui ne va pas dans le système. Comment n'y a-t-on pas pensé avant? En juin 2006, dans un courrier à Jean-Pierre Rosenczveig, le Ministre de l'intérieur écrivait: « Vous indiquez que le tribunal pour mineurs de Bobigny développe d'autres « méthodes ». On imagine combien le mineur délinquant de 2006 doit craindre une justice qui menace de le remettre à ses parents. » La solution est donc simple: toujours plus de sanctions! Or cette réponse suffit-elle face à un adolescent qui multiplie les délits? La mise en place d'un suivi éducatif en profondeur ne s'impose-t-elle pas? Le travail social autour des mineurs délinquants est en outre une nécessité. Les acteurs de la protection judiciaire de la jeunesse savent que pour sortir de la délinquance, un jeune a besoin de temps, de ténacité. Comment ignorer que les choix budgétaires de ces dernières années ont considérablement amputé les moyens du secteur éducatif de la justice? Selon une juge des enfants à Paris, les demandes de placements dans un foyer éducatif peuvent parfois « attendre jusqu'à huit mois avant d'être exécutées, faute de place ou de personnel suffisant... » Évidemment, notre si prolix ministre d'État se garde bien d'en dire mot.

ÉLIANE LANCETTE

3 questions à

Catherine Sultan « Cela fragilise la justice des mineurs »

Comment réagissez-vous aux propos du ministre de l'intérieur mettant en cause le travail des magistrats?

Ces attaques remettent en cause l'indépendance de la justice par rapport au pouvoir exécutif et fragilisent la justice des mineurs. S'agissant d'une question de société majeure, il est inquiétant que l'autorité publique porte le discrédit sur une institution de la République. On peut aussi constater une forte médiatisation des accusations et peu de place aux réponses des professionnels.

Ne peut-on s'interroger sur cette médiatisation au moment du projet de loi sur la délinquance?

Au lieu de débattre du contenu on débat autour

d'une polémique assez dangereuse. La presse ne parle pas du projet de loi. Or, sa philosophie nous alarme par le changement de regard qu'il traduit sur les personnes en difficulté et la justice des mineurs. Elle est en rupture par rapport à la tradition du travail social. Une fois de plus ce projet de réforme porte atteinte à la spécialisation de la justice des mineurs en alignant le droit des mineurs sur le droit des majeurs. On substitue à l'idée de soutien et d'accompagnement individuel, qui repose sur une confiance dans l'individu, un contrôle des comportements et une présomption de culpabilité des parents en particulier.



© GASTON BERGERET

Catherine Sultan, Présidente de l'Association française des magistrats de la jeunesse et des familles (AFMJF)

Quels devraient être les principaux traits d'une réforme?

Une réforme ne doit pas rompre avec les principes fondateurs de l'ordonnance de 1945, c'est-à-dire la nécessité de privilégier la réponse éducative. Cependant, cette ordonnance a subi une multitude de réformes, et elle soumet aujourd'hui les mineurs à une forme d'insécurité juridique. De ce point de vue, nous ne sommes pas opposés à une évolution de l'ordonnance de 1945 qui tiendrait compte de l'évolution de la société et de ses attentes.

Rien n'est réglé

Le 20 décembre, sort le rapport du COR sur les enjeux du rendez-vous de 2008. On sait que la baisse du chômage et la croissance sont les variables clés : avec un taux de chômage de 4,5 % dès 2015, les besoins de financement à l'horizon 2020 seraient réduits (0,7 % du PIB). L'INSEE vient de faire de nouvelles projections démographiques (fécondité plus élevée, espérance de vie moins longue qu'attendue, flux migratoires plus importants) qui réduisent les besoins de financement à l'horizon 2050 de près de moitié ! Ce qui démontre la fragilité de projections à un horizon lointain.

Mais si on veut, comme nous le demandons, revenir sur les régressions de 1993 et 2003, il faudra trouver de nouveaux moyens de financement. Ce qui est intéressant dans les travaux du COR, c'est de montrer que les réformes précédentes commencent à buter sur la réalité sociale. Ainsi, malgré les discours sur la nécessité de réduire les cessations anticipées d'activité, on approche aujourd'hui, avec le succès en partie imprévu



du dispositif de départ pour carrières longues, le record historique de cessations anticipées de 1983-1984 à la grande époque des préretraites. Par ailleurs, les dernières données de

la CNAV montrent que l'allongement de la durée de cotisation n'a eu dans le privé aucun impact sur les comportements de départ en retraite. Au contraire, l'âge moyen de départ, hors carrières longues, baisse ces dernières années ! Et selon les statistiques la surcote n'a pas d'effet sur les prolongations d'activité ! À quoi bon l'avoir augmentée au printemps dernier ?

Cerise sur le gâteau : les projections montrent que si on allongeait encore la durée de cotisation, au-delà de ce qui est déjà prévu, l'impact sur le report de départ en retraite dans le privé serait négligeable. Pour une raison simple : la moitié des hommes et les deux tiers des femmes sont en dehors de l'emploi au moment de liquider leur retraite. Et quant aux autres, la décision de prendre sa retraite est un processus social complexe qui dépasse les réflexes pavloviens qu'on prête trop souvent aux salariés.

L'allongement de la durée de cotisation a donc pris du plomb dans l'aile, même chez les décideurs. Va-t-on enfin prendre conscience que la question des fins de carrière, entre 50 et 60 ans, est centrale ? Dans le privé : le plan d'action sur les seniors n'a pas accouché de grand-chose, la négociation sur la pénibilité est gelée. Dans la fonction publique, encéphalogramme plat des négociations sur le sujet.

DANIEL RALLET

> RADIOGRAPHIE

État de santé

Si l'état de santé des Français semble plutôt bon, la mortalité prématurée (avant 65 ans) reste élevée (et parmi les plus élevées de l'Union européenne). En 2002, le nombre de décès prématurés s'élevait à 113 537 et le nombre de décès par mortalité dite « évitable », (liée au mode de vie et comportements à risque), à 37 662. Les résultats sont révélateurs des inégalités sociales et des disparités géographiques. C'est en tout cas ce qu'indique un état des lieux coordonné par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques Drees, qui rassemble des données produites par différents organismes du domaine de la santé. Il s'agit du premier rapport de suivi des objectifs associés à la loi de santé publique du 9 août 2004. 57 des 100 objectifs de santé ont été évalués, parmi lesquels la consommation annuelle moyenne d'alcool par habitant, la prévalence

du tabagisme quotidien, le surpoids et l'obésité...

Si des mesures positives sont prises, par exemple pour lutter contre le fléau du tabac, agir sur les déterminants sociaux de santé est LA question majeure qui concerne l'ensemble des politiques publiques. Manger des fruits et des légumes comme le répètent justement les campagnes de prévention, s'avère difficile quand on n'a pas le sou !





EDUCATEC

Le salon des Equipements,
Systèmes, Produits et Services
pour l'Education et la Formation

educ@TICE

Salon professionnel des usages et
applications des Technologies de
l'Information et de la Communication
pour l'Enseignement

Exposition | Rencontres professionnelles | Conférences | Animations | Invitations
15, 16, 17 novembre 2006 ■ Paris-Expo ■ Hall 3 ■ Porte de Versailles

*Venez découvrir les
innovations didactiques !*

www.educatec.com

**Un événement national
pour traiter des enjeux des
TIC dans l'enseignement**

www.educatice.com

Organisé par

**TARSUS**
FRANCE

Avec le soutien de



Dans le cadre du



> SÉCU

Les déficits n'ont pas disparu !

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2007 s'inscrit dans la droite ligne des réformes de l'assurance maladie de 2004 et de la réforme des retraites de 2003.

Le PLFSS maintient une logique exclusivement comptable, pourtant en échec (les déficits n'ont pas disparu !) et qui conduit à toujours plus d'inégalités entre les assurés

Xavier Bertrand s'est cependant félicité de la légère décreue des dépenses d'assurance maladie, liées pour l'essentiel à la diminution des indemnités journalières, (les Français sont - ils réellement en meilleure santé, alors que les mises en retraite pour invalidité se multiplient?) et, plus positif, à la promotion des génériques.

Il promet de ramener le déficit de l'assurance-maladie à 4 milliards d'euros en 2007 (8 milliards en 2005, 6,3 prévus en 2006), « sans effort supplémentaire des assurés ». Pour respecter cette limite, l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie (Ondam) n'est majoré que de 2,5 % contre 2,7 % cette année, clairement en dessous des besoins. L'augmentation des dépenses de soins de ville est fixée à 0,8 % (1,5 % en 2006), mais dans cette enveloppe, le volet honoraire des professionnels de la santé progresse et les dépenses de médicaments diminuent de 2,6 %. Les établissements de santé, dont les hôpitaux, voient leurs dotations s'accroître de 3,5 %, dotation insuffisante selon les professionnels.



© LISA PEQUERY/INAIA

Cet Ondam insuffisant conduira inévitablement le comité d'alerte à intervenir, ce qui retombera sur les patients en terme de remboursements, alors que le forfait hospitalier passe à 16 euros au 1^{er} janvier, et qu'entre en application le forfait de 18 euros sur les actes lourds. Les branches famille et vieillesse sont également en déficit, mais le PLFSS n'apporte aucune réponse à la question du financement, et poursuit dans la politique d'exonération des cotisations patronales.

ÉLIZABETH LABAYE

> PETITE ENFANCE

Crèches menacées, bébés en danger !

Selon un rapport de l'IGAS et des finances, les crèches coûteraient trop cher, en raison de la « qualification trop élevée » des personnels, et du passage aux 35 heures! Conséquence : la CNAF n'attribuera désormais les aides au fonctionnement que dans le cadre d'enveloppes d'action sociale, forcément limitées. De plus le ministre Philippe Bas projette une réforme, qui a pour objectif d'assouplir les réglementations en terme d'encadrement et de normes de qualifications, afin d'abaisser les coûts de fonctionnement! C'est une attaque grave contre l'accueil col-



© NANA

lectif de qualité. Pour la FSU, qui défend l'idée d'un service public de la petite enfance, il faut au contraire développer les formations, et augmenter le nombre de crèches publiques qui manquent cruellement : cela implique de modifier la répartition des financements, qui privilégient actuellement l'accueil individuel (par les prestations accordées). Le CAE (centre d'analyse stratégique), a annoncé s'être saisi de cette question et devrait se prononcer avant la fin de l'année. La FSU fera connaître ses propositions.

Les médecins scolaires manifestent

Plusieurs centaines de médecins scolaires manifestaient le 19 octobre pour dénoncer le double langage du gouvernement qui d'un côté prône la prévention, le dépistage des troubles des apprentissages, le repérage des troubles psychiques, l'accueil des enfants malades ou handicapés à l'école, et de l'autre met en voie de disparition le corps des médecins de l'Éducation nationale. Aucune création de postes en 2004, ni en 2005, rien de prévu en 2006 pour occuper les postes vacants, pire, on assiste dans plusieurs académies au licenciement brutal des médecins vacataires de l'Éducation nationale. Comment réaliser un suivi de santé publique des enfants avec parfois 1 médecin pour plus de 10 000 élèves ?

Semaine bleue

La FSU, les unions confédérales de retraités et la FGR-FP ont appelé les retraités et personnes âgées à exprimer leurs revendications, lors de la semaine bleue, pour la sauvegarde et la progression de leur pouvoir d'achat, notamment pour les retraites et pensions les plus basses, et pour répondre aux difficultés liées à la perte d'autonomie. Si de premières mesures ont été prises lors de la Conférence de la Famille et du plan « personnes âgées » le décalage entre les besoins et les plans proposés reste important. Les inégalités entre départements se creusent. Le manque de structures adaptées aux différents besoins, de personnels qualifiés est souligné par tous. La FSU propose une mobilisation unitaire afin de conduire dès le printemps une vaste campagne sur ces questions.

Question de représentativité

La démocratie sociale, la négociation collective ont du plomb dans l'aile. Des syndicats de la FSU (SNUPDEN, SUP EQUIP...) dans divers secteurs de la fonction publique n'ont pas été autorisés à se présenter aux élections paritaires.



© LISA PEQUERYNAJA

Il y a 40 ans, 5 organisations syndicales (CGT-CFDT-FO-CFTC-CGC) ont pu bénéficier de la présomption irréfragable de représentativité... le paysage syndical français a bien changé depuis... et une réforme des règles de représentativité réclamée depuis des années par diverses organisations mais jamais engagée s'impose. Dans ce cadre, *l'observatoire de la démocratie sociale et des libertés syndicales* (UNSA, solidaires, FSU) organise un colloque le 6 novembre 2006 à la MGEN, square Max Hymans dans le XV^e arrondissement à Paris de 9 heures à 17 heures sur le thème « *Démocratie sociale : quelle représentativité syndicale ?* »... Le matin sera consacré au constat sur le syndicalisme d'aujourd'hui avec une présentation de la situation actuelle suivie d'une table ronde avec Gérard Aschieri (FSU), Michel Donneddu (CGT), Jean Grosset (UNSA), Jean Michel Nathanson (Solidaires) ainsi que Pierre Tartakowsky (Ligue des Droits de l'Homme)... L'après-midi seront présentées les propositions de *l'Observatoire de la démocratie sociale et des libertés syndicales*. Cette présentation sera suivie de l'analyse des réformes possibles du système actuel avec Raphaël Hadas-

Lebel, président du *Conseil d'orientation des retraites* et Dominique Jean Chertier, directeur général adjoint de la société Safran. Chacun a publié un rapport qui propose une analyse et des pistes de réponses qui seront mises en débat. D'autre part des représentants des partis politiques (Les Verts, LCR, UMP, PCF, Parti Socialiste, UDF) proposeront leur analyse et leurs solutions aux problèmes soulevés par la

nouvelle donne du paysage syndical. À quelques mois du congrès FSU de Marseille, il est intéressant que le plus grand nombre de militants et de syndiqués puissent participer à cette journée d'analyses et d'échanges.

ÉLIANE LANCETTE

S'inscrire au colloque « Démocratie sociale, quelle représentativité syndicale ? » auprès de la FSU.

Ce que dit la FSU sur la représentativité

La FSU réclame une réforme complète des règles de représentativité, reposant sur un vote libre des salariés en faveur de l'organisation syndicale de leur choix. Régulièrement mesurée, cette représentativité servira de référence pour la composition des diverses instances consultatives. Cela n'est possible que si sont levés tous les obstacles à la liberté de candidature syndicale dans les élections professionnelles, notamment l'abrogation du monopole de candidature des seules organisations syndicales

dites représentatives (ref. : la loi Perben de 1996). La FSU est favorable au développement de négociations régulières dans tous les secteurs de la fonction publique. La FSU considère que toute négociation doit être ouverte à toutes les organisations syndicales représentatives de salariés sans exclusive, dans le respect de l'audience acquise à l'occasion des élections. Pour être validé, un accord doit être majoritaire, c'est-à-dire recueillir l'assentiment de syndicats représentant la majorité des salariés.

> GDF

Y a de l'eau dans le gaz

Le 3 octobre les députés ont donc voté, sans 49.3, la privatisation de GDF. La discipline majoritaire l'a emporté sur les états d'âme de quelques députés et la tactique de l'opposition visant à démasquer Sarkozy.

Et pourtant ! Dès le lendemain on apprenait que la Commission Européenne avançant ainsi vers son objectif de démantèlement obligeait Suez à céder une partie de ses capacités nucléaires en Belgique et Gaz de France à filialiser les terminaux méthaniens et à livrer les futures capacités de ces terminaux aux concurrents. Ainsi au nom de l'intérêt des seuls actionnaires privés du groupe Suez, ce sont 60 années d'efforts pour développer un secteur énergétique efficace répondant aux besoins du pays et à l'intérêt général qui risquent d'être bradés. Les tarifs vont encore augmenter (+ 23 % en un an) et le privé décidera, en fonction de ses intérêts de la politique à mener en matière d'énergie.

Comment une telle gabegie est-elle possible ? Comment comprendre que les organisations syndicales en soient restées à la nécessaire mais insuffisante mobilisation des électriciens-gaziers ? Le refus des confédérations de répondre à la proposition de la CGT a conduit celle-ci à appeler seule au 14 octobre. Elle s'est privée d'un véritable appel aux usagers et de l'aide de ceux (FSU, Solidaire, Conver-



© LISA PÉQUERYNAJA

gence, etc.) qui s'étaient proposés. Il était possible d'expliquer les enjeux d'un véritable service public de l'énergie à ceux qui ont par deux fois rejeté massivement le libéralisme. Il était possible de traduire dans la rue le refus massif de la privatisation.

Il semble malheureusement que l'on en soit réduit à compter sur François Pinault qui cherche un partenaire pour acheter Suez et s'en partager les dépouilles pour faire capoter la fusion.

JEAN-MICHEL DREVON

Disparition

Le 26 septembre dernier, notre camarade Roland Garcin, secrétaire de la FSU 04 de 1999 à juin 2006, nous quittait, trop vite.

Instituteur, il venait de prendre sa retraite après une carrière au service de l'école de la République. Pour lui l'école ne s'arrêtait pas au seuil de la classe, Roland était aussi un syndicaliste intransigeant et infatigable qui, si les circonstances l'exigeaient, pouvait devenir un extraordinaire tribun. Pour la FSU et le mouvement syndical des Alpes de Haute Provence son combat sera un exemple et lors de chacune de nos actions, nous nous souviendrons de lui, de ses coups de gueule et de son humour.

Une pétition pour les salaires



Une carte d'appel à la pétition intersyndicale, rédigée par la CGC, CGT, FO, FSU, UNSA, considère que « les augmentations de traitements de l'année 2006 (0,5 % au 1^{er} juillet et 1 point uniforme au 1^{er} novembre) sont notoirement insuffisantes et entraînent une nouvelle perte de mon pouvoir d'achat. réclame l'ouverture urgente de véritables négociations pour « le maintien du pouvoir d'achat du point en 2006 ; le rattrapage sur les pertes intervenues depuis 2000 ; l'augmentation des salaires pour 2007 sur la base minimum de l'inflation prévue, soit 1,8 % ; une refonte globale de la grille indiciaire »

> COMMUNAUX

Marseille censure la FSU

Second syndicat à la ville de Marseille le SDU-Clias 13 est aujourd'hui privé de la totalité de ses droits syndicaux par la municipalité de Jean Claude Gaudin. Alors qu'un récent jugement du Tribunal Administratif a reconnu la légitimité du SDU-Clias 13 à bénéficier de droits syndicaux, compte tenu d'une représentativité locale établie par son activité et par le nombre de ses élus CAP et CTP, l'entêtement de l'exécutif de la seconde ville de France est à la fois incompréhensible et intolérable. Que signifie une telle mesure au moment où le gouvernement ouvre le chantier du « dialogue social » ? Quel dialogue peut s'amorcer à Marseille alors que la demande déposée par G. Aschieri de rencontrer le maire de Marseille est restée sans réponse ? Face à

un tel déni de démocratie, la FSU réaffirme son entier soutien au SDU-Clias 13 et à la FSU 13 pour obtenir de la municipalité marseillaise la pleine reconnaissance de sa légitimité et de tous les droits qui en découlent.



© NANA

lesite.tv

DONNEZ DE L'IMAGE A VOS COURS...

lesite.tv

SUR INTERNET, PLUS DE 1500 DOCUMENTAIRES, REPORTAGES, MAGAZINES, FILMS D'ANIMATION, - LIÉS AUX PROGRAMMES SCOLAIRES - ET ACCOMPAGNÉS DE DOCUMENTATIONS PÉDAGOGIQUES POUR STRUCTURER UN COURS, ILLUSTRER UN EXPOSE OU EFFECTUER UNE RECHERCHE DOCUMENTAIRE.

RENDEZ-VOUS

SUR → [WWW.LESITE.TV](http://www.lesite.tv)

ET AU SALON DE L'ÉDUCATION À PARIS → HALL 7 - NIVEAU 2 - STAND FRANCE 5 (CITE DE L'ÉDUCATION - N° 100)

POUR EN SAVOIR PLUS

N° Indigo 0 825 852 853

OU AUPRÈS DE VOTRE CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CRDP)

france 5

0825 852 853



Le Centre d'études et de documentation du sucre est l'un des tout premiers organismes interprofessionnels à avoir été créé pour assurer l'information et la documentation du sucre. De nombreux supports pédagogiques et documentaires sont présentés dans le catalogue des éditions.

Voyage dans le monde du sucre

Cycle 3

Prix unitaire : 8 €



KIT PÉDAGOGIQUE sur le thème du sucre, comprenant 1 guide d'animation pour l'enseignant, 30 exemplaires du livret d'information à remettre à l'élève élève et 12 fiches photocopiables proposant des activités variées adaptées à chaque discipline (histoire, géographie, sciences, arts, sciences expérimentales).

Je mange, tu te régales, nous en parlons

Cycle 3

Prix unitaire : 6 €



KIT PÉDAGOGIQUE sur le thème de l'équilibre alimentaire comprenant 3 affiches (s'applique sur les emballages 2 x 3), 10 repères du monde et 6 repères pour découvrir le miel, 1 guide pour l'enseignant et 12 fiches d'activités photocopiables pour les élèves.

nouveaux documents

L'histoire du sucre

Cycle 2 et 3

Prix unitaire : 1,40 €



AFFICHE réalisée par l'Imagerie d'Oréal retraçant les grandes étapes de l'histoire du sucre, une notice explicative l'accompagnant.

Le sucre en sept sets

Cycle 1 et 2



Prix unitaire : 6 €

POCHETTE contenant une affiche-jeu expliquant l'extraction du sucre, une fiche pédagogique pour les professeurs des écoles et 7 sets (sept versés). Le contenu de chaque set photocopiable s'adresse aux enfants : un exercice ludique, les ingrédients de la culture du sucre par l'histoire, la géographie, la pâtisserie, le dessin, etc. Destinée à l'enseignant, le versé de chaque set propose des idées d'exploitation en classe, au travail.

Consultez notre site internet

www.lesucre.com

LA SUCRIÈRE SOCIÉTÉ D'INFORMATION SUR LE SUCRE ET SES PRODUITS SUCRÉS

Pour plus d'informations, demandez le catalogue des éditions gratuit au CEDUS,

Patricia Cousteaux
53, rue de la Gare - 75116 Paris
Tél. : 01 44 35 25 89 - Fax : 01 47 27 13 24
ou par mail : info@cedus.fr

Les acteurs de l'éducation ont la parole

La 8^e édition du Salon de l'éducation ouvrira ses portes le jeudi 19 novembre. Les quelque 2 000 acteurs et partenaires du système éducatif qui y participent organisent à cette occasion échanges et réflexions à travers de nombreux débats, rencontres et informations. Le Salon est ouvert au plus large public: élèves et parents à la recherche d'une bonne orientation, mais aussi professionnels, enseignants et formateurs, syndicalistes et militants de l'éducation désireux de faire partager leurs convictions et leurs démarches... La dimension européenne de cette édition 2006 est affirmée par la présence de représentants des institutions européennes rassemblés sur une « Place de l'Europe », véritable forum de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans les pays de l'Union. Le Salon de l'éducation s'inscrit dans l'actualité permanente des enjeux éducatifs et de formation qui traversent la société.



© NAJA

Place est faite aux pratiques pédagogiques. Un « espace des arts visuels » accueille expositions, artistes et ateliers. « La librairie » propose une large sélection d'ouvrages pour et sur l'éducation et les pratiques pédagogiques

ainsi qu'un grand espace dédié à la littérature de jeunesse. Le « Centre de loisirs » accueillera les enfants des visiteurs grâce à des animations permanentes. Dans le « grand amphi » sont programmés débats et conférences: par exemple sur le thème « Mobilité en Europe et reconnaissance mutuelle des qualifications », d'autres consacrés à la culture à l'ère du numérique; à l'accès de tous à l'école... Un « forum » se fait l'écho de près de 40 initiatives, projets et propositions qui s'inscrivent dans une volonté commune de mettre en œuvre une véritable égalité de réussite de tous les enfants et de tous les jeunes.

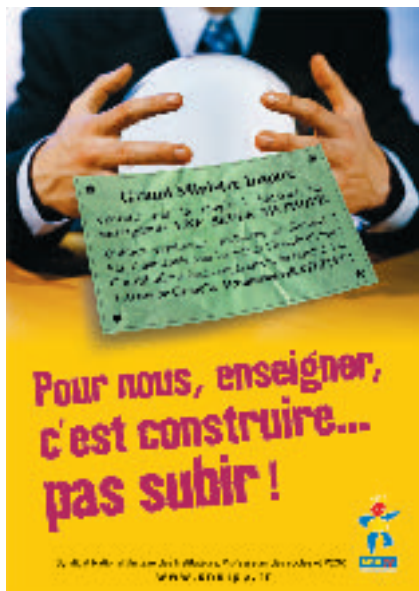
ÉLIANE LANCETTE

Les rendez-vous du salon

Jeudi 16 novembre, 14 à 18 heures : présentation du RIME. Gérard Aschieri invité dans la deuxième séquence (usage du RIME pour la GRH).
Vendredi 17 novembre, débat organisé par le SNUipp sur le forum de 13h00 à 14h00 « Pédagogie, j'écris ton nom ».
Vendredi 17 novembre : Les grands débats du Salon de l'éducation, de 14h30 à 16h00 : table ronde autour de l'enquête « jeunes enseignants », réalisée par la MGEN et les organisations syndicales (FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT, SE-UNSA, SNPDEN, SNES, SNUIPP).
Samedi 18 novembre de 13 à 14 heures, grand amphi : rencontre autour du livre de la FSU « Culture commune : aventure commune, savoirs partagés » avec Denis Paget...

> LECTURE

De Robien s'obstine



« Le Ministre fait preuve d'un caporalisme sans précédent » titrait Libération du 14 octobre. Décidément Gilles de Robien a de plus en plus de mal à convaincre. On content d'asséner des fausses vérités remettant en cause des décennies de recherches scientifiques et pédagogiques, il va jusqu'à menacer voire sanctionner des formateurs, inspecteurs, enseignants des écoles qui pourtant ne sont pas en contradiction avec les programmes! Récemment des chercheurs qui avaient participé à la plaquette ministérielle « apprendre à lire » (mai 2006), démentaient les propos du Ministre dans un texte expliquant que « compte tenu des textes de loi définissant les programmes et compte tenu des travaux scientifiques qui les inspirent, il n'y a donc pas lieu d'exiger des enseignants le recours à une méthode unique. » À plusieurs reprises les organisations syndicales avec les parents d'élèves, les mouvements pédagogiques et de nombreux

chercheurs ont dénoncé cette situation néfaste pour la réussite des élèves (lettres ouvertes, publications d'information, pétitions...) et demandé au Ministre de « cesser de caricaturer l'apprentissage de la lecture, de mettre en cause la formation des enseignants et d'entretenir la suspicion au sein de notre système éducatif, car en faisant cela, c'est vous qui mettez l'école en danger »* Au-delà de la croisade du Ministre pour l'utilisation de la seule méthode syllabique pour apprendre à lire, cela ressemble de plus en plus à une dangereuse manœuvre contre l'École. Toutes les organisations syndicales des premiers, second degré et du supérieur se sont rencontrées pour envisager une action d'ampleur. Elles se retrouvent dès la rentrée des vacances pour en préciser le contenu.

BERNADETTE GROISON

* lettre ouverte du 12 octobre. Voir également les sites suivants : www.snuipp.fr ; www.snesup.fr ; www.lscf.fr

> RÉFORME

Carte scolaire

Le ministre de l'Éducation nationale a entamé une série de concertations sur la carte scolaire et son assouplissement, après les diverses déclarations qui avaient marqué la rentrée mais le bilan et les propositions annoncées pour le 15 octobre ne sont toujours pas connus.

La carte scolaire créée en 1963 vise à découper le territoire en zone de recrutements des écoles, collèges et lycées publics pour garantir à chaque parent une place pour ses enfants dans un établissement proche de son domicile. Ce droit est associé à l'obligation de scolariser ses enfants dans l'établissement du secteur sauf demande de dérogation motivée. Ces dérogations, peuvent permettre de contourner la sectorisation afin d'éviter certains établissements aggravant ainsi leur ghettoïsation. L'enseignement privé affranchi de toute règle de carte scolaire, est un autre moyen de contournement.

Les tenants d'un assouplissement de la carte scolaire avancent l'argument de la liberté de choix et réfutent l'idée que la carte est garante de mixité sociale au motif des contournements importants. Le système leur apparaît d'autant plus inéga-

litare que le contournement est surtout le fait des populations socialement favorisées ou connaissant bien le système. Pour les défenseurs de la sectorisation sa suppression ou son assouplissement accentueraient les inégalités. Prétendre donner le choix aux familles revient, en réalité, à renforcer l'autonomie et la mise en concurrence des établissements et à permettre à certains de sélectionner leurs élèves.

Pour ces raisons, la FSU s'est prononcée clairement pour le maintien de la carte scolaire avec un état des lieux et un réexamen des découpages partout où cela permettrait une plus grande mixité sociale mais surtout sur le plus long terme avec la mise en place d'une politique de la ville beaucoup plus ambitieuse qui s'attaque réellement aux ghettos. Dans l'immédiat il est indispensable d'assurer une réelle diversité de l'offre de formation sur l'en-

semble du territoire, d'ouvrir les options recherchées, les formations « d'excellence » dans les établissements peu attractifs, d'améliorer les conditions d'enseignement et de vie dans les établissements à fort recrutement populaire en leur attribuant des moyens supplémentaires, de doter chaque établissement selon le nombre d'élèves scolarisables et non celui d'élèves scolarisés. Toute demande de dérogation devrait par ailleurs faire l'objet d'un examen attentif par une commission associant parents, personnels et représentants de l'éducation nationale.

CLAUDIE MARTENS

Audits collège et lycée : sur le dos des élèves !

Horaires trop lourds, coût par élève trop élevé, organisation des enseignements trop rigide, performances trop moyennes : les conclusions des deux audits sur les horaires des collèges et lycées parus le 17 octobre visent clairement à justifier a posteriori des suppressions d'emplois d'enseignants déjà décidées et d'autres à venir. Les deux rapports s'appuient sur des chiffres souvent contestables ou surinterprétés, ainsi avec ses 930 heures annuelles en collège, la France contrairement aux affirmations de l'audit ne se distingue pas vraiment de la moyenne européenne et en matière de « performances » jugées insuffisantes, les enquêtes PISA révèlent que la France est au-dessus de la moyenne. Les rapports pointent cependant des faiblesses réelles : stagnation des sorties sans qualification et des taux d'accès au baccalauréat, taux de redoublement trop élevé. Mais on ne trouvera pas la solution dans la réduction de l'investissement éducatif dans le second degré qu'ils proposent : globalisation des moyens avec autonomie accrue au niveau local (définition locale de 20 % des horaires d'enseignement en collège), inégalité de traitement des élèves dans les établissements, remise en cause des horaires et de la diversification des formations au lycée. Les recommandations conjuguent tri social et inégalité, tournant le dos à tout ce qui avait permis les progrès précédents.



© NANA

Publicité

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

PRÉPAREZ VOS CONCOURS AVEC LE CNED

Inscription toute l'année

- ✓ **CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION**
80 % des admis ont suivi notre formation
- ✓ **PERSONNEL DE DIRECTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT**
Préparation à la nouvelle épreuve d'admissibilité

Une équipe de professionnels vous aide dans votre réussite

Informations au **05 49 49 94 94** ou sur **www.cned.fr**

CNED
Se former tout au long de la vie

L'Éducation au niveau régional

Le niveau régional (ou académique)¹ prend une importance grandissante en raison bien sûr de la décentralisation mais aussi en raison du renforcement du pouvoir des autorités régionales de l'État. L'Éducation n'échappe pas à cette évolution. Les CAEN et les CDEN² sont censés, depuis les lois de décentralisation des années 80, remplir la mission du dialogue social au niveau de chaque académie. Ils regroupent des représentants de l'État et des collectivités territoriales, des représentants des personnels et enfin des usagers. Ces structures doivent donner un avis sur de nombreux sujets (construction d'établissement, carte scolaire, schéma des formations, etc.) avant que l'autorité concernée (collectivités territoriales ou État) ne prenne sa décision.



© LISA PEQUERY/NAJA

Pourtant ces organismes fonctionnent mal. Donner un avis sans participer à l'élaboration du projet et face à un décideur qui, d'emblée, vous laisse entendre que sa décision est prise quel que soit votre avis, rend rapidement la situation invivable. Un rapport, fait par le Recteur de Nancy-Metz, tout en pointant des dysfonctionnements

incontestables en tire des conclusions qui fragilisent encore davantage le rôle des personnels des usagers dans ces instances.

Pour la FSU, jugeant de plus en plus important le dialogue social sur les questions d'éducation au niveau régional (ou académique) il faut renforcer le rôle et la place des CAEN et des CDEN. Nous souhaitons que ces organismes puissent participer à la phase d'élaboration des décisions pour réellement peser sur les choix des décideurs; qu'ils puissent être à l'initiative d'études et de propositions concernant le fonctionnement du système éducatif. C'est possible dès lors que la volonté des décideurs (État ou collectivités territoriales) est bien de faire vivre et de développer le dialogue social.

DANIEL ROBIN

1. Trois régions comprennent plusieurs académies: Île de France (académies de Paris, Créteil et Versailles), Rhône Alpes (académies de Grenoble et Lyon), Provence Alpes - Côte d'Azur (académies d'Aix-Marseille et Nice).

2. CAEN: conseil académique de l'Éducation Nationale; CDEN: conseil départemental de l'Éducation Nationale

Médecine de prévention: des avancées!

20 créations de postes de médecins de prévention au budget 2007, un nombre significatif que la FSU salue comme une reconnaissance de l'importance de la santé au travail, et une victoire syndicale, notamment de la FSU qui se bat dans les CHS depuis des années pour faire créer des postes de médecins, et faire prendre en compte les besoins. Le dernier rapport d'activité de la médecine de prévention a recensé 76 médecins pour toute la France (dont seulement 14 titulaires): un médecin doit surveiller la santé de 18 000 agents en moyenne!

Autre avancée: la reconnaissance que l'amiante est une question majeure à traiter à l'E.N. Comme le demandaient les syndicats de l'enseignement scolaire et du supérieur, le ministère a finalement accepté que soit mis en place le suivi des personnels par classe d'âge, avant le départ en retraite (année non encore déterminée), au lieu de limiter cette action aux personnels à risques d'exposition élevés.

Grève en Grèce...

Souvent « instits » le jour et, employés de café le soir, les enseignants grecs du primaire sont en grève depuis 3 semaines à l'appel du syndicat des enseignants du premier degré (DOE). Un bras de fer avec le gouvernement qui n'hésite pas à utiliser la force alors que les enseignants réclament un salaire minimum à 1 400 €. Ils réclament aussi une augmentation du budget de l'éducation à hauteur de 5 % du PIB, ainsi qu'un véritable soutien au service public d'éducation, la liberté dans l'éducation et la démocratie dans les écoles.

> 2 DÉCEMBRE

États généraux de la jeunesse

Le 10 juin dernier, dans la suite de la révolte des banlieues et du mouvement contre le CPE, plus de trois cents personnes, à l'appel de l'UNEF, l'UNL, la FIDL, la FSU, la CGT et Solidaires, ont initié la construction d'États Généraux de la jeunesse. Alors que des réunions ont lieu dans les départements, c'est le 2 décembre, dans la faculté de Censier, que se tiendra la



© LISA PEQUERY/NAJA

réunion nationale de cette initiative. Une table ronde sur « jeunesse et banlieue » permettra de faire un état de la situation un an après et de tracer des perspectives, notamment à partir des cahiers de doléances recueillis par ACLEFEU. L'objectif final est de déboucher sur un Appel solennel pour la jeunesse.

État et territoires



© LISA PEQUERY/NAJA

Pris en tenaille par le « haut » et par le « bas » l'État entre en crise. La mondialisation met en concurrence, les états et leurs régimes sociaux. Dans le même temps, un courant théorise la proximité et les valeurs du développement local. Ce double mouvement modifie profondément les territoires.

Dossier réalisé par
Jean-Michel Drevon, Bruno Kozole,
Élizabeth Labaye, Éliane Lancette,
Claudie Martens, Michel Martet.

L'histoire de la construction européenne est marquée par le débat entre une Europe des États et une Europe fédérale. Faute d'une réponse politique, l'Europe comme l'Alena et le Mercosur se construit sur la base de la libre circulation des capitaux et des marchandises.

S'appuyant sur un phénomène général de « décentralisation » qui s'inspire à la fois du « on peut gouverner de loin, mais on n'administre bien que de près » et du « penser global, agir local » les territoires, les régions ont profité de cette « non » construction pour s'affirmer face à leur tutelle étatique, en prenant souvent Bruxelles comme interlocuteur direct. Elles se regroupent entre elles de part et d'autre des frontières pour faire valoir leurs intérêts propres (régions de l'arc Atlantique, Catalogne française et espagnole, régions de l'axe central de l'UE). Le Comité des régions, créé par le traité de Maastricht, doit obligatoirement être consulté par le Conseil des ministres et par la Commission dès qu'une

décision peut concerner les collectivités locales.

À la veille de la présidentielle de 2002 une soixantaine de personnalités, de tous bords, demandaient au « prochain président » de « Renforcer la logique de recomposition territoriale déjà à l'œuvre au travers de l'intercommunalité et de la montée en puissance des régions; d'admettre un pouvoir d'adaptation réglementaire au niveau local ». Il est vrai que, du point de vue libéral, l'État français semblait bien « en retard » avec son jacobinisme centralisateur. Les choses ont changé avec la 2^e étape de la décentralisation, les lois d'aménagement du territoire et la réforme de l'administration territoriale de l'État. Mais faute de véritable débat politique et citoyen on assiste à un empilement des structures depuis la commune, le canton, le département, la région en passant par les « pays » et autre « intercommunalités », sans parler des « bassins » de vie, d'emploi... Le mille-feuilles est assez impressionnant et il devient difficile de savoir où les choses se décident, qui les finance et donc qui est le pilote, s'il y en a un! L'État français n'a pas échappé aux crises multiples, de représentativité, de confiance comme dans l'affaire du sang contaminé. On a vu lors de la révolte des banlieues de 2005 que la crise du « modèle républicain » était réelle. Le citoyen, dans sa triple fonction d'électeur, d'usager et d'administré réclame une plus grande proximité, une qualité et une souplesse des services rendus, ainsi que la garantie de la transparence et de la régularité des procédures. L'idéologie libérale pousse aujourd'hui l'État à se « régionaliser », pour mieux se décharger de ses responsabilités tout en renforçant son rôle de contrôle social. La gauche, qui dirige les régions, semble avoir fait son choix : « La gauche doit reconnaître que l'État omniprésent est un anachronisme. C'est aujourd'hui l'une des principales causes de blocage de notre société » déclare Alain Rousset président de l'ARF et Jean-Jack Queyranne ajoute « Réformer l'État, c'est accorder l'autonomie régionale ». Une véritable réforme de l'État, prenant en compte les aspirations démocratiques et les exigences territoriales, tout en assurant l'égalité, partout et pour tous, est à l'ordre du jour. Il serait temps que les citoyens, les syndicats, le mouvement social s'invitent au débat.



© YVES TRÉVIER/SINAJA

Barcelone, capitale de la Catalogne, une région qui, depuis peu, collecte l'impôt.

Territorialisation de l'État

La Réforme de l'Administration Territoriale de l'État (RATE), qui fait de la région administrative (le préfet !) le niveau stratégique, représente beaucoup plus qu'une simple réorganisation ou qu'une nouvelle étape de déconcentration.

Accompagnant les récentes mesures de décentralisation, qui transfèrent aux régions (collectivités territoriales) et départements de nombreuses missions de l'État, la RATE doit être mise en relation avec la mise en œuvre de la réforme financière et avec la transformation interne de nombreux ministères.

S'il est beaucoup question, depuis près de 20 ans, de la réforme de l'État, la spécificité de l'état français, et en particulier le poids de sa fonction publique, ont longtemps laissé croire qu'au-delà des discours et autres rapports, bien peu de choses bougeaient. C'est ainsi que si l'offensive libérale (privatisation, réduction des dépenses, abandon des missions de service public...) est dénoncée et combattue, le débat sur l'organisation territoriale de l'état, la réorganisation des services publics, et donc les missions de ceux-ci, est rarement abordé dans sa complexité. Or nous assistons sans doute, sans le mesurer à sa juste valeur, à une profonde modification de l'État.

J.-P. Raffarin déclarait « La France décentralisée a besoin d'un État terri-

torial fort. ». C'est l'objectif de la RATE qui plus qu'une déconcentration, consiste à mettre en place un véritable «gouvernement » territorial de



© DAVINNAJA

l'État au niveau régional sous la direction du préfet de région'. Organisés en 8 pôles les services publics sont pilotés par le CAR (comité de l'administration

Mille-feuilles

régionale) sous l'autorité du préfet. Si l'on met cette réorganisation en lien avec la LOLF, dont le propre est de globaliser les crédits dans des unités extrêmement larges et surtout de confier aux chefs de Budget Opérationnel de Programme (BOP) des responsabilités, y compris en terme de gestion des personnels, très importantes, on voit que le préfet de région, ordonnateur secondaire unique, peut travailler aux mutualisations et regroupements interministériels permettant de réduire les coûts et les personnels. Tout ceci se fait au nom de la « proximité ». Il est vrai que les exigences du citoyen et de l'usager (de l'électeur!) sont de plus en plus grandes et complexes : proximité, efficacité, transparence, égalité, continuité, mais aussi satisfaction de nouveaux besoins sociaux... Mais il est aussi vrai que si la proximité peut et doit être un outil dans une véritable appropriation sociale, il n'y a aucun automatisme à la réduire à la proximité géographique. Par définition l' élu local défend une approche territoriale de l'intérêt général. Il est sensible aux pressions venant de « son » territoire. Or, l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers. Or en rentrant dans une logique de contractualisations de l'état avec les Collectivités Territoriales, pour des raisons uniquement financières, l'état se prive de toute capacité à réguler et à préserver une égalité de traitement, tant géographique que sociale. La question d'outils de péréquations efficaces assurant un véritable contrepoids aux inégalités territoriales est de ce point de vue décisive.

1. décret sur les compétences des préfets de région du 28 avril 2004 se substituant au décret du 10 mai 1982 accompagnant les lois de décentralisation.



© YVES TRÉVIERS/NAJA

France

On dénombre 36682 communes, 18504 groupements intercommunaux, 4035 cantons, 339 arrondissements, 100 départements, et 26 régions auxquels s'ajoutent 344 pays!

Au 1^{er} janvier 2006 l'intercommunalité à fiscalité propre (TPU), avec 2572 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), concernait 89 % des communes et 85 % de la population

Au total plus de 30 types différents d'institutions et de périmètres existent entre le national et le local!

Espagne

8106 municipios (dont plus de 90 %

ont moins de 5000 habitants) 50 provincias et 17 comunidades autónomas. S'y ajoutent au niveau supra-communal 700 organes de coopération (comarcas et syndicats de communes) et 3700 collectivités particulières au niveau infracommunal.

Italie

8100 comuni, 106 province et 20 regioni dont 5 à statut spécial.

L'Union européenne élargie comprend environ 250 régions et 100000 collectivités locales. Malte consacre 0,8 % de son PIB aux dépenses locales alors que le Danemark y consacre 30,2 %. La moyenne européenne est de 11,2 %.

Qui fait quoi ?

La constitution d'une collectivité territoriale à l'échelle régionale a abouti, en 1982, avec la loi dite de décentralisation.

Les 22 Régions sont administrées par un Conseil Régional

élu pour la première fois, en 1986. À l'occasion de cette loi, différentes compétences ont été attribuées par l'État aux Régions. Il s'agit principalement des lycées, de l'apprentissage, de la formation professionnelle, de l'aménagement du territoire, des transports ferroviaires, des transports publics routiers interdépartementaux. De plus, l'État partage certaines de ses propres compétences avec les différentes collectivités territoriales. Le partenariat intervient par exemple dans le cadre de la planification nationale et régionale et dans l'élaboration et la réalisation du Contrat de Plan, qui programme en terme de coût et de temps la réalisation d'infrastructures importantes (TGV, Universités, autoroutes, etc.). Le Conseil général a dû s'adapter à de nouvelles missions. L'idée qui prévalait à sa naissance était celle de l'égalité. Chaque citoyen devait pouvoir accéder aux mêmes services et bénéficier des mêmes droits. Au départ, simple circonscription de l'Administration de l'État, le département



© NAJA

est devenu progressivement une collectivité décentralisée. Chaque fois qu'il est question de décentralisation, on annonce que celle-ci se fera au détriment du département et c'est

le contraire qui se produit. Dans chaque département, un conseil général assure la gestion des biens et des intérêts de l'état. Il décide des contrats à passer, des actions à tenter ou soutenir. Ses compétences sont les transports scolaires, la construction et l'entretien des collèges, le tourisme, la culture et surtout les politiques sociales qu'il pilote presque entièrement.

Les compétences des communes sont identiques quelle que soit leur taille. Si la commune est l'échelon qui a été le moins concerné par la décentralisation, ses missions ont néanmoins été élargies. Les communes ont en charge les fonctions d'état civil, les fonctions électorales l'action sociale, l'enseignement: depuis la loi Ferry de 1881, l'école primaire est communale.

La commune gère la construction, l'entretien et l'équipement des établissements, l'entretien de la voirie communale, l'aménagement, la protection de l'ordre public. L'élément nouveau est la généralisation de l'intercommunalité.

Bretagne : deux exemples d'interventions syndicales

Comment agir syndicalement au niveau régional ? Deux exemples pris en Bretagne : les maisons de formation professionnelle et la défense du service public au niveau des différentes structures administratives.

Le Conseil régional de Bretagne a choisi le Pays comme échelon géographique clé de sa politique territoriale y compris dans le cadre de la stratégie régionale emploi - formation (SREF). Les Maisons de la Formation Professionnelle (MFP) seront présentes dans chacun des 21 Pays, elles doivent constituer le principal levier de cette SREF. Mettre en réseau localement les acteurs concernés par l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement à l'emploi est leur fonction principale mais ces MFP doivent, aussi, contribuer à l'organisation des dispositifs de formation sur les différents territoires bretons. Les partenaires de la Région concernés sont l'ANPE, les CIO, les missions locales, le centre régional d'information jeunesse et le FONGECIF.

« La FSU Bretagne ne cesse d'alerter sur les dangers d'enfermer la réflexion emploi - formation dans les frontières du Pays » explique Jean-Luc Le Guellec, coordinateur FSU. Parmi les arguments contre l'« adéquationisme étroit », la FSU s'appuie sur une étude du GREF¹ qui montre, « par exemple, qu'en Centre Bretagne ou aux "Portes" de la Bretagne (Fougères - Vitré) l'importance des emplois non qualifiés et des postes d'ouvriers sur le territoire peut appeler les jeunes à sortir du système de formation prématurément sans accéder aux niveaux supérieurs ». Cet enjeu n'est pas sans lien avec la relation des MFP et des maisons de l'emploi et de la formation professionnelle liée à la loi de cohésion sociale Borloo (MEFP). Non seulement ces dernières peuvent intégrer des opérateurs « privés » de placement concurrentiels du service public de l'emploi mais elles répondent, en plus, au choix d'orienter de force les demandeurs d'emploi et les jeunes vers les secteurs locaux « en tension ». Contre cette logique et pour s'opposer au développement d'un marché du « placement » et de l'« information - orientation », la FSU « a proposé de limiter les MFP à une fonction de coopération entre services publics et de ne pas fusionner avec les MEFP. Malgré le dis-

cours de la Région sur la « non-fusion des missions », sur 18 MFP actuellement créées 6 sont communes aux MEFP » dit Jean-Luc Le Guellec.

Par ailleurs, la FSU reste vigilante pour assurer la pérennité et le développement des CIO en tant qu'entités restant sous la responsabilité de l'État. Le risque est grand qu'à l'avenir, la présence des CIO dans ces MFP serve de support à une nouvelle tentative de décentralisation des CO-Psy.

« Chacun peut mesurer l'importance pour notre Fédération d'investir ce champ. La FSU est présente au comité de liaison régional des MFP et dispose d'un siège dans chaque comité local de coordination et y est activement présente » conclut Jean-Luc Le Guellec.

Pouvoirs locaux

« Historiquement, la FSU a été méfiante à l'égard de la mainmise des pouvoirs locaux dans le champ éducatif, et plus globalement des services publics », dit Bob Le Fanic, représentant de la FSU au CESR. A fortiori dans une région comme la Bretagne, où les idéaux de la République avaient (ont parfois toujours) beaucoup de mal à exister. La tendance naturelle serait

alors de considérer la question des territoires avec quelque indifférence au mieux, avec la conviction que la fonction publique d'État est forte et intangible, un peu en dehors du temps. « Les raisons sont nombreuses qui au cours des vingt-cinq dernières années obligent à reconsidérer les réalités : mise en œuvre de plans successifs de décentralisation, de déconcentration, montées en charge de certains territoires telles que les régions, les communautés d'agglomération ou de communes, les "pays", généralisation des coopérations intercommunales » précise Bob Le Fanic. Il existe aussi une surenchère à « coller » aux nouveaux découpages de la part de l'administration, par le biais des politiques de « bassin », au double risque d'enfermer les politiques publiques dans un territoire et de considérer la représentation des personnels et celle des usagers comme nulle et non avenue. L'instauration des Schémas de cohérence territoriale (SCOT), des plans locaux d'urbanisme (PLU), concerne aussi ceux qui défendent les services publics et les services sociaux.

1. GREF: Groupement Regional Emploi Formation, GIP piloté par l'État et la Région.

Les différentes lois d'aménagement du territoire

En 1993 la Loi Quinquennale transfère l'enseignement professionnel aux régions.

En juin 1999 La loi « Voynet » LOADDT : instaure les 9 schémas de services collectifs (enseignement supérieur et recherche, culture, santé, information et communication, transports de marchandise, de personnes, énergie, espaces naturels et ruraux, sports), officialise les « pays » - communautés d'intérêts économiques et sociaux - qui se dotent d'un conseil de développement.

La Loi « Chevènement » précise les niveaux d'intercommunalités : communauté d'agglomération (+ de 50 000 habitants), urbaine (+ de 500 000), de communes. Et instaure la TPU (taxe professionnelle unique).

La Loi « Gayssot » relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain - SRU - met en place les quotas de logements sociaux, les Plans locaux d'urbanisme et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Elle transfère aux régions les transports collectifs ferroviaires d'intérêt régional.

Enfin la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 - dite loi « Vaillant » - institue les conseils de quartier consultatifs dans les villes de plus de 20 000 habitants. et le statut de l'élu.

Yves Jean : « à quelle échelle est défini l'intérêt général et par qui ? »

Commençons par préciser la notion de territoires. Quelle est votre définition ?

Espace délimité, le territoire est un espace approprié par des habitants, donc un espace singulier qui cristallise des comportements humains particuliers imprégnés d'une histoire. À cet espace sont associées des images, des symboles qui influencent fortement le choix des politiques publiques. Enfin c'est un espace ouvert où les acteurs agissent en réseaux, à différentes échelles. Trop souvent cette notion est utilisée pour masquer les questions de stratification sociale et les conflits existants à l'échelle locale.

Pourquoi cette territorialisation des politiques publiques ?

Au début des années 80, la crise d'efficacité et de légitimité de l'État central face à la crise économique suscite les premières lois de décentralisation. Le désengagement de l'État, phénomène mondial, sera renforcé, d'une part, par la convergence entre l'idéologie libérale anti étatique qui valorise l'entrepreneur, l'individu et, d'autre part, les valeurs du développement local. Ce courant de pensée insiste sur la possibilité de réaliser localement ce que l'on ne pourrait faire à l'échelon national : la synergie des acteurs - privés et publics, syndical et patronal -, l'articulation entre l'économie, le social et le culturel grâce au partenariat et à la démocratie participative, la solidarité. La scène locale est également valorisée par la redécouverte du pouvoir créateur des réseaux. Par ailleurs, les grandes instances internationales prônent le transfert de compétences de l'État central vers les échelons infra-nationaux, dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud, modèle d'organisation favorisant la décentralisation qui accompagne la réduction du budget national et la privatisation de pans entiers des services publics d'éducation, de santé...

Quel bilan peut-on tirer vingt ans plus tard ?

De nouvelles échelles de l'action publique sont apparues avec le triptyque Région, intercommunalité et

Europe. Avant les lois de décentralisation, l'élaboration des politiques publiques était le fait de quelques fonctionnaires et quelques élus. Aujourd'hui, beaucoup plus de personnes sont impliquées ou associées aux prises de décision du fait de la multitude de procédures. Un des enjeux consiste à savoir à quelle échelle est défini l'intérêt général et par qui ? Prenons l'exemple de l'agglomération de Poitiers avec ses 120000 habitants. Cet échelon est pertinent pour élaborer la politique de logement mais il n'est pas suffisant pour les choix à opérer en terme d'emploi ou d'environnement.



**Yves Jean est professeur de géographie à l'université de Poitiers, membre de l'équipe de recherches ICOTEM (identité et connaissance des territoires et des environnements en mutation). Il publie en novembre 2006 « Les géographies de l'école rurale. Acteurs, réseaux, territoires », Ophrys, 300 pages.*

Les lois de décentralisation ont toutes affiché trois finalités : réconcilier le citoyen avec la politique, rendre plus efficaces les politiques publiques, réduire les inégalités sociales et spatiales. Or, la crise du politique perdure (à chaque élection le pourcentage d'abstention progresse), tous les rapports montrent une aggravation des inégalités sociales et spatiales, et les politiques publiques apparaissent aujourd'hui trop fragmentées, formant une mosaïque.

Les pratiques de l'État et des élus ont-elles été modifiées ?

La proximité géographique des centres

de décision renforce-t-elle la démocratie ? Un rôle d'animateur des territoires et de régulateur était affecté à l'État lors des premières lois de décentralisation. Mais 25 ans plus tard l'État mène toujours une politique de court terme, sectorielle et ne tient pas ses engagements financiers de telle sorte que les acteurs locaux ne lui font plus confiance. Du côté des élus, certains ont renforcé leur pouvoir personnel devenant de véritables suzerains. D'autres laissent le pouvoir aux chargés de missions et techniciens. Mais il existe aussi des espaces démocratiques où les élus organisent la confrontation des idées par la multiplication des espaces publics permettant de co-élaborer les politiques locales avec de nombreux acteurs... Autrement dit les territoires peuvent permettre une rénovation de l'élaboration des politiques publiques par le développement de pratiques de démocratie participative. La proximité géographique des centres de décision n'est pas vertueuse en soi, il faut que les élus adoptent des méthodes de réflexion permettant aux habitants d'être informés et associés aux réflexions pour élaborer les politiques locales.

Quelles pistes travailler pour l'avenir ?

D'abord développer une nouvelle forme de citoyenneté localisée et articulée au global, aux enjeux mondiaux. Mais pour cela on a besoin de services publics garants d'équité pour les habitants ce qui implique de renoncer à la politique de privatisation croissante des services publics. Ensuite traiter la question de l'intérêt général. Qui doit le définir ? Par exemple, la question de la ressource en eau nécessite d'être abordée par l'articulation entre une loi d'orientation et de programmation pluriannuelle et l'incitation à développer des politiques locales adaptées aux enjeux singuliers de tel ou tel espace. On attend de l'État, à l'échelle nationale, d'éclairer les acteurs locaux sur les enjeux aux différents échelons mais aussi de porter plus courageusement l'objectif de réduction des inégalités par une péréquation plus claire entre territoires et une meilleure prise en compte de leurs spécificités.

2 questions à Jean-Louis Maillard, CESR de Haute-Normandie

Tu représentes la FSU au CESR de Haute-Normandie, qu'est-ce que cela représente comme travail?

Nous sommes deux (Patrick Bezault et moi) à représenter la FSU, sur 25 représentants syndicaux et sur un total de 76 membres pour le CESR de Haute-Normandie. Il y a plusieurs types de réunions : les séances plénières environ 4 fois dans l'année qui adoptent des avis destinés au conseil régional ; les commissions (au nombre de six) qui assurent le suivi des questions liées aux compétences régionales ; les groupes de travail qui sont créés sur des thèmes précis, fonctionnent à partir d'auditions et débouchent sur un avis et un rapport.

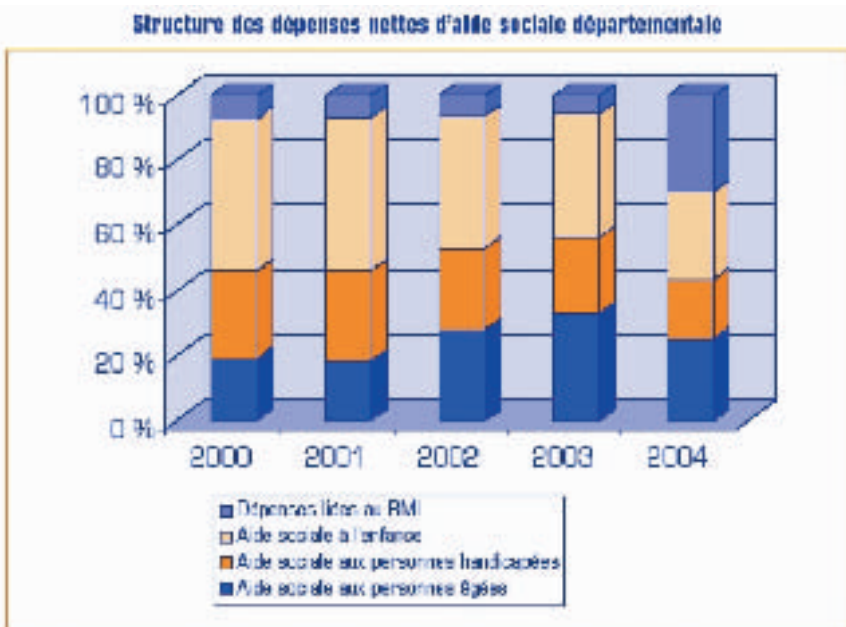
Nous nous efforçons d'assurer la présence active de la FSU sur toutes les questions qui touchent au domaine de la formation, dans lequel les régions sont particulièrement offensives : Plan Régional de Formation, apprentissage, insertion emploi, etc. Mais le CESR nous amène à débattre aussi des orientations et des choix budgétaires de la région, de questions comme la politique sportive, culturelle, l'eau et l'environnement, le logement, pour ne citer que quelques exemples.

Quelles implications sur l'intervention syndicale de la FSU?

Pour la FSU, cette participation au travail du CESR est très positive : d'abord parce qu'elle crée une confrontation de nos analyses et positions avec les autres membres, que ce soit les représentants syndicaux, ceux des employeurs ou ceux des associations. Elle donne une occasion pour la FSU de s'exprimer sur divers sujets. Cela a été notamment le cas sur les deux travaux réalisés en 2005, la santé en haute-Normandie et la taxe d'apprentissage et en ce moment sur la décentralisation des formations sanitaires et sociales. Pour la FSU, la difficulté est de lier l'intervention syndicale dans le CESR à l'ensemble de son activité syndicale : à la fois au niveau de la préparation et du mandatement au sein de la coordination régionale et ensuite au niveau de l'appropriation des travaux par l'ensemble de la FSU, ses syndicats et ses syndiqués.

Politiques sociales dans les départements

Compétences premières des départements, l'aide sociale couvre les personnes âgées, les handicapés, l'enfance, le RMI et l'insertion.



Depuis les lois de décentralisation de 1984, le périmètre d'intervention des départements en matière d'aide sociale s'est élargi. Après l'insertion des allocataires du RMI (1988) et la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2002 de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) qui s'est substituée aux prestations antérieures (prestation spécifique dépendance et allocation compensatrice tierce personne), les départements se sont vus confier en 2004 la responsabilité d'attribuer et de financer le RMI. La loi du 13 août 2004 reconnaît ainsi au département un rôle majeur en matière sociale et médico-sociale puisque c'est lui qui définit et met en œuvre la politique d'action sociale : élaboration du schéma départemental de l'organisation sociale et médico-sociale, financement et gestion des fonds d'aide aux jeunes en difficulté et des fonds de solidarité pour le logement, autorisation et financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC).

Les dépenses d'aide sociale départementale, réparties en cinq grands groupes : l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance, le RMI et dépenses d'insertion,

représentent un poids important au sein des budgets départementaux et constituent environ 60 % des dépenses de fonctionnement. Le RMI est aujourd'hui le premier poste de dépenses, suivi de l'aide sociale à l'enfance (27 %, poste important à cause des 75 % de son budget - 5 milliards d'euros ! - consacrés à l'hébergement !...), aux personnes âgées (25,2 %) et aux personnes handicapées (18,2 %).

L'aide sociale aux personnes âgées est majoritairement consacrée à celles vivant en établissement (ou plus marginalement auprès de familles d'accueil), le montant des dépenses liées à cet accueil augmente d'environ 5 % et l'APA versée en établissement représente 40 %. Les dépenses liées à la dépendance augmentent plus faiblement (fin de la montée en charge de l'APA, qui représente la quasi-totalité des dépenses de l'aide sociale départementale consacrée à la dépendance). Les dépenses d'aide sociale aux personnes handicapées progressent et vont progresser sur la durée pour augmenter les places d'accueil, largement insuffisantes aujourd'hui. Les dépenses d'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) augmen-

tent également. La mise en place des maisons départementales devrait faciliter les démarches des personnes handicapées.

Mais si les dépenses progressent globalement, l'évolution varie selon les départements, illustrant la diversité des politiques menées, ainsi que des gestions ou des rythmes différents de prise en charge. Le bilan de la décentralisation de l'action sociale est donc à interroger en terme d'égalité sur le territoire. L'enchevêtrement des compétences peut être un problème : par exemple, c'est l'État qui prend en charge les cotisations d'assurance maladie des adultes handicapés, l'allocation différentielle aux adultes handicapés, les mesures d'aide sociale pour les personnes accueillies en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. La mise en œuvre des compétences partagées n'est donc pas simple.

Pour Michel Dinet, président de l'Odas et président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, il y a risque de voir les départements « passer à un système de gestion des allocations, alors que le rôle des départements est d'animer une politique publique ». Le risque réside surtout dans le fait que les départements seront de plus en plus tentés de satisfaire à leurs obligations strictement légales, dans le cadre des compétences qui leur ont été transférées, au détriment des politiques sociales souvent innovantes qu'elles avaient mises en place çà et là pour créer du « lien social », là où il en manquait sérieusement... d'autant que la compensation versée par l'état est en baisse de plus de 3 % (83 %) par rapport à 2005 : 17 % des dépenses ne seront donc pas compensées !



© LISA PEQUERY/NAJA

Depuis 1988, les conseils généraux gèrent le RMI.

Réseau routier : transféré aux départements

L'État, qui ne conserve que 11 800 km de routes, privatise les autoroutes et transfère le reste aux départements.



© YVES TREVIERS/NAJA

Au nom de la décentralisation, l'État se désengage de la quasi-totalité du réseau routier national, transféré aux départements. Il ne garde que 11 800 km de routes nationales qui complètent le réseau des autoroutes à péage déjà concédées à des sociétés privées.

Ce désengagement de l'État entraîne une réorganisation des services du ministère de l'Équipement. Les directions départementales de l'Équipement (DDE), réduites à un tiers de leurs effectifs, n'interviendront plus dans le domaine routier. Les directions régionales de l'Équipement (DRE) se chargeront des projets routiers neufs et de nouveaux services, les directions interrégionales des Routes (DIR) regrouperont ce qui reste des services de l'État chargés de l'exploitation et de l'entretien des routes nationales.

Ces bouleversements auront inévitablement des conséquences directes très importantes sur l'aménagement du territoire et sur la vie quotidienne de chacun.

En effet, en termes d'aménagement du territoire, les routes risquent de ne plus constituer un maillage cohérent : tout dépendra des choix des collectivités, des moyens attribués et des priorités données à certaines desertes, sans garantie d'une continuité d'un département à l'autre.

Quant à l'État, jusqu'alors garant de la continuité des services publics, il se contentera de gérer des axes traversant le territoire avec des services organisés par itinéraire, au risque de préfigurer de prochaines concessions à des sociétés

privées. La fermeture en cours de la majorité des subdivisions de l'Équipement contribue à la disparition des services publics de proximité, en particulier dans les zones rurales.

Cela se traduit également par le risque de disparition des parcs de l'Équipement dans les départements. Ils sont pourtant gages de compétence, d'entretien, de renouvellement du matériel et d'esprit « service public » notamment au moment du déneigement, que seul l'État pouvait assurer, au regard des moyens financiers nécessaires. Pour l'exploitation des routes, comme la viabilité hivernale du réseau, nombre de départements risquent d'être tentés de faire appel à la sous-traitance plutôt que de maintenir des services publics des routes.

L'État, pour faire admettre qu'il se défait sur les collectivités, s'engage à transférer les crédits pour les routes. Mais cette compensation reste insuffisante pour que l'opération ne pèse pas sur les finances locales (les impôts locaux). Pour assurer l'avenir du réseau routier, tout dépendra des moyens que se donneront les départements et les choix, éventuellement clientélistes, que feront les élus.

Enfin, à ce jour, la circulation sur la totalité du réseau routier est, hormis sur les autoroutes, gratuite. Demain cela pourrait ne plus être le cas : la loi permet aux collectivités territoriales de concéder des ouvrages (ponts, ...). Dans ce domaine aussi, la privatisation d'une part croissante du réseau routier constituerait l'étape ultime du désengagement de l'État en la matière.

Séquençage du gén

Les très grands projets sont assez coûteux. On a ainsi participé au séquençage du génome humain... actuellement on est en train de participer à un consortium qui travaille sur le séquençage d'une plante : la luzerne, qui servira en fait de modèle à l'étude d'autres plantes.



On sait réaliser des séquençages dans des temps désormais courts.

Parfois encore, des journaux font leurs gros titres sur les miracles du code génétique qui promettrait l'éradication de toutes les maladies. Hélas, on n'en est pas encore là et de telles annonces peuvent générer des déceptions quand, chaque année, la maladie tue des millions de personnes. Pour autant, les connaissances accumulées dans le

domaine génétique sont sans précédent et d'une immense valeur pour la recherche médicale. C'est pourquoi l'achèvement en 2003 de la première séquence du génome humain a constitué un tournant pour la science et pour l'humanité.

Il était une fois l'ADN

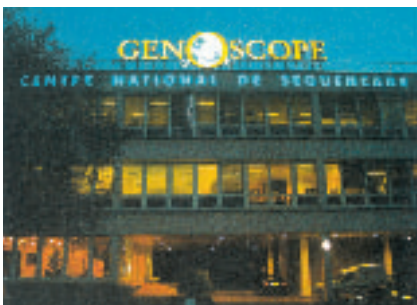
Pour se représenter l'ADN, imaginons un long ruban sur lequel serait inscrit un code constitué de quatre bases (A,T,G,C) et de millions de caractères : le code génétique de l'individu, ou génome. Qu'il appartienne au règne animal ou végétal, qu'il soit luzerne ou moustique, chacun dispose d'un code particulier. Mais lire ce code n'est pas aisé, aussi, voilà une dizaine d'années, à l'échelle internationale, des équipes de chercheurs se sont lancées dans ce que l'on appelle le séquençage des génomes. « Cela veut dire qu'on va déterminer la structure d'une molécule chimique linéaire très longue et à partir de cette structure on va en faire une analyse avec beaucoup d'infor-

matique pour déterminer dans la séquence de l'ADN où se trouvent les gènes », explique Patrick Wincker, responsable du séquençage au CNS. Comme il est impossible de lire la totalité du code en une seule fois, par des moyens chimiques on casse le ruban en une multitude de morceaux, des séquences, que l'on décrypte puis que l'on assemble à nouveau à l'aide d'outils informatiques. Mis bout à bout, ils sont déchiffrés et nous livrent ce que l'on appelle le génome, autrement dit la carte d'identité génétique de l'individu. Ils donnent ainsi à la recherche scientifique des éléments de connaissance et de compréhension fort utiles dans le domaine biologique et en matière de lutte contre les maladies notamment. « On a ainsi séquencé l'agent de la malaria. Ce que l'on cherche une fois que l'on a déterminé la structure de l'ensemble des gènes, c'est à déterminer les gènes présents chez un pathogène et qui sont absents dans le génome de l'homme. Cela nous permet ensuite de déterminer des cibles thérapeutiques. On essaiera ensuite de trouver des médicaments contre un gène donné. »

Le facteur temps

Pourtant si le principe est simple à énoncer, les retombées thérapeutiques ne sont pas immédiates. Le facteur le plus important reste le facteur temps. Si l'on sait réaliser des séquençages dans des temps désormais courts, (le génome d'une bactérie pathogène est réalisé aujourd'hui en quelques jours), et si les progrès dans ce domaine sont constants, par contre, on compte en années le temps pour exploiter ces données et pour aller à la recherche de solutions thérapeutiques, vaccinales. C'est pourquoi si la détermination des génomes a permis de grandes avancées dans la connaissance du vivant, ses retombées sont encore, pour l'essentiel, à venir. « Entre le moment où on séquence un génome, on obtient l'ensemble de ses gènes et où on va essayer de définir des cibles, il va se passer beaucoup d'années. » Peut-on toutefois espérer voir une accélération des retombées? Pour Patrick Wincker, la réponse est oui.

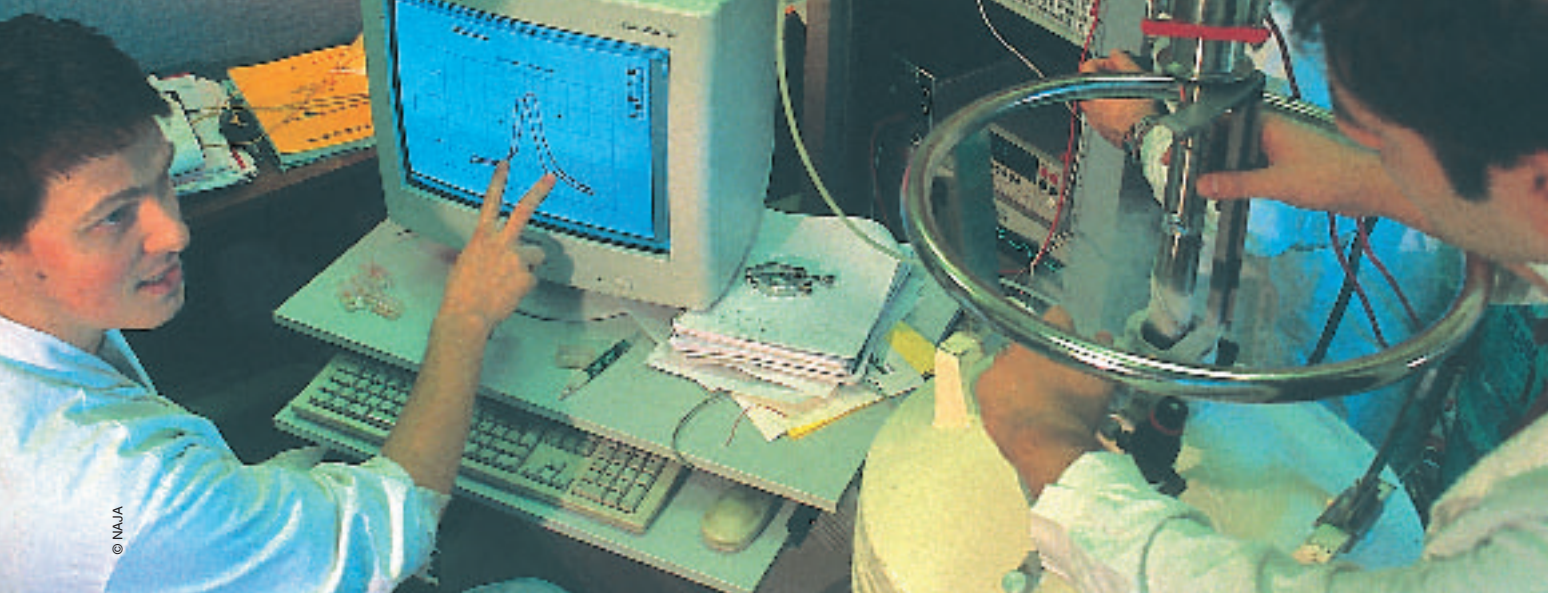
Historique du Génoscope d'Evry



Au début des années 90, les équipes françaises furent les premières à proposer des cartes de l'intégralité du génome humain, grâce au financement de l'Association Française contre les Myopathies (AFM). Le désen-

gagement de l'AFM et l'arrêt des projets soutenus par le financement public du Groupe-ment d'étude des génomes (Greg) n'ont pas permis de poursuivre sur la lancée initiale. Or les Etats-Unis et le Royaume-Uni avaient mis sur pied des programmes de séquençage à grande échelle dès 1993. Ils furent bientôt rejoints par d'autres pays au sein du Projet génome humain (HGP). En 1997, la France a décidé d'entrer à son tour dans ce consortium en se dotant d'un grand centre de séquençage. 18 décembre 1996 : création du Centre national de séquençage (Génoscope) qui est le premier grand équipement français en biologie, à l'image des grands télescopes en astronomie ou des accélérateurs de particules.

ome humain



Car là aussi le séquençage lui-même a un rôle à jouer. Parce que dans le séquençage lui-même on séquence en général un organisme pathogène. On peut ensuite séquencer une série d'organismes très proches, jusqu'à définir un groupe de gènes beaucoup plus réduit, présents chez tous les pathogènes ou ce qui est spécifique de tous les pathogènes pour une maladie donnée. Ainsi on peut restreindre les cibles que l'on doit viser et donc gagner du temps.

Des coopérations multiples

Le séquençage met enfin en évidence un autre aspect de la recherche contemporaine : la nécessité de coopérations internationale et interdisciplinaires. D'une part le séquençage, on l'a vu pour le séquençage du génome humain, n'a pu être réalisé que grâce au concours de nombreuses équipes à l'échelle internationale. D'autre part, le matériau ainsi produit fait entrer en jeu des équipes de chercheurs très diversifiées également. On peut s'en rendre compte également en observant qu'aujourd'hui de très nombreux séquençages de mammifères sont en cours, de manière à les comparer au génome humain. Mais c'est aussi l'essentiel des plantes ayant un intérêt économique qui sont en train d'être sélectionnés pour être séquencés.

BRUNO KOZOLE

3 questions à Patrick Wincker « connaître l'ensemble des gènes d'une cellule »

Vous êtes responsable du séquençage au CNS, quel est le rôle de ce centre ?

Le Centre national de séquençage est une structure publique qui dépend du ministère de la recherche. Notre mission est de réaliser des travaux de séquençage à la fois pour des projets internes et en plus grande partie pour des projets qui sont déposés par la communauté académique française. Tous les ans nous émettons un appel d'offre auquel répondent les laboratoires académiques, leur demande est alors jugée par un comité scientifique qui définit les projets qui seront séquencés l'année suivante. Les autres grands centres de séquençage sont aux États-Unis, en Angleterre, au Japon et en Chine.

Quels sont les enjeux du séquençage ?

Aujourd'hui le séquençage des génomes permet en fait

de redéfinir toute une partie de la génétique en utilisant l'information de la séquence de chaque gène avant de commencer son analyse. Cela permet donc de faire des études à l'échelle de l'ensemble des gènes, de connaître l'ensemble des gènes d'une cellule donnée et de pouvoir étudier tout ce que l'on peut imaginer avec un ensemble de gènes : leurs interactions, leur activation, leur désactivation...

Quelles retombées en attend-on ?

Dans ce cas, cela permet d'étudier tout un tas de fonctions physiologiques, non plus au niveau d'un gène donné, on ne se demande plus quel est le rôle de ce gène dans tel organe, on se demande dans tel organe combien de gènes sont exprimés, à quel moment, comment interagissent-ils, etc. C'est de la recherche fondamentale. Ensuite évidemment, il y a

le séquençage du génome qui nous intéresse plus directement : avec d'une part le génome humain, dont la connaissance nous permet d'étudier tous les variants qui existent et de les associer à des maladies notamment, et d'autre part le séquençage de tous les organismes pathogènes pour l'homme. C'est ce qui nous permet d'essayer de trouver des stratégies thérapeutiques ou vaccinales. *Pour en savoir plus www.cns.fr*

Patrick Wincker est responsable du séquençage au centre national de séquençage.

Le soldat libraire sauvé par la loi

Les attributions automnales des prix littéraires de l'édition française nous feraient presque oublier de célébrer les vingt-cinq ans de la loi sur le prix unique



© TRÉVIER/NAJA

du livre en France, dite loi "Lang". Déclenchant à l'époque l'hostilité des grandes surfaces, de l'éditeur Gallimard et du principal syndicat des libraires, la loi Lang fut promulguée le 10 août 1981. Si les éditeurs n'ont pas rempli l'obligation que leur avait fixée la loi de récompenser l'effort de promotion des titres plutôt que le nombre d'exemplaires vendus comme il est pratiqué, les librairies indépendantes continuent-elles à accueillir et conseiller leur clientèle. Cette attitude, saluée par une indifférence générale et une concurrence de plus en plus rude, démontre ce que prône cette loi: le livre n'est pas un produit marchand banalisé sur lequel on peut faire des rabais à certaines périodes qui encouragent une sélection exclusivement liée à la rentabilité. Le prix unique veut défendre aussi le principe d'égalité des citoyens devant le livre, le maintien d'un réseau de distribution décentralisé, le pluralisme dans la création et le soutien des ouvrages difficiles. La loi sur le prix unique du livre contribua bien à sauver ce secteur culturel il y a vingt-cinq ans, protégeant le métier de libraire indépendant: le nombre des librairies n'a pas baissé face à la concurrence grandissante des grandes surfaces alors que celui des disquaires qu'aucune loi ne protège se raréfie.

P.R.

Le Mois de la Photo dialogue avec l'édition

"La page imprimée" est au centre des 60 expositions du Mois de la Photo qui tient sa quatorzième édition. Cette année, elle se décompose en trois thèmes: le livre, le magazine, la publicité. La sélection des œuvres, issues de galeries, centres culturels et musées, a été confiée à trois personnalités: l'historienne Anne de Mondenard qui a choisi les plus belles pages du XX^e siècle, le critique Gabriel Bauret pour une réflexion autour du désir du livre, enfin le regard du photographe



© DR

Peter Knapp sur la presse, le magazine, le livre.

Mois de la photo Paris du 2 au 30 novembre

Il était une fois Walt Disney

Walt Disney est l'un des créateurs les plus originaux du XX^e siècle. Ses personnages dessinés et animés ont marqué le monde entier et le charme continue d'opérer. L'exposition du Grand Palais montre comment le génial américain a su s'accaparer les grands classiques de la littérature du XIX^e et

du début du XX^e siècle. en Europe dont les grands illustrateurs devinrent les pionniers du studio Disney. Son art fut de combiner sources littéraires et cinématographiques, architecturales et plastiques. Aujourd'hui, on constate que c'est au tour de l'univers de Disney d'influencer les artistes contemporains. **Jusqu'au 15 janvier 2007 Galeries nationales du Grand Palais. Paris**

Le Louvre se régionalise

À l'initiative du musée du Louvre, des expositions répondant au label d'intérêt national sont organisées dans les grands musées de France, dans le cadre des mesures en faveur des musées de région. Enrichies du prêt d'œuvres appartenant au Louvre, ces programmations sont destinées à révéler à un large public les splendeurs des collections françaises. D'octobre 2006 à début 2007, ce sont 13 musées territoriaux qui exposent en partenariat avec le musée du Louvre. Parmi ces initiatives, citons les sept expositions de dessins italiens des XVII^e et XVIII^e siècles réalisées par: le musée Fabre à Montpellier pour l'art de la Sérénissime, dessins vénitiens, le musée des Beaux-Arts de Rouen pour Bologne et l'Émilie des Carracci aux Gandolfi, le musée Sainte-Croix à Poitiers pour l'école napolitaine à l'époque baroque, le musée Bonnat à Bayonne pour

le dessin en Toscane sous les derniers Médicis, le musée Fesch à Ajaccio pour le rayonnement de la république génoise et la Lombardie des Borromée, le musée Paul-Dupuy à Toulouse pour les dessins de Rome à l'apogée de sa gloire, enfin le musée de Grenoble pour naissance et évolution du dessin baroque en Italie. Cette série de manifestations a pour vocation de dresser le



Treptolo - Viellard à l'escarboucle / Musée Atger - Montpellier

panorama le plus complet de la création artistique en Italie, réunissant 800 dessins choisis parmi les 8000 des collections d'art graphique des musées et bibliothèques de France. La rareté des expositions de dessins dûe à la fragilité du papier rend celles-ci exceptionnelles. Un autre cycle d'expositions est programmé, cette fois concentré dans le Nord-Pas-de-Calais et coordonné par les conservateurs des musées de la région. Entre octobre 2006 et juin 2007, les musées de 12 villes se répartiront les collections sous le titre général "Feuille à feuille, estampe et images imprimées dans les collections des musées du Nord-Pas-de-Calais".

L'art et le blasphème

Un opéra de Mozart déprogrammé, un artiste surréaliste censuré : l'autocensure est-elle une bonne réponse face aux menaces des extrémistes musulmans ?

L'opéra *Idoménée* de Mozart est déprogrammé à Berlin pour ne pas mettre en danger "la sécurité du public et des collaborateurs de l'opéra" menacée par la représentation sur scène de Mahomet, des œuvres du surréaliste Hans Bellmer (1902-1975) sont retirées d'une exposition londonienne car leur érotisme pouvait choquer les populations musulmanes du quartier de Whitechapel.

Le même mois, en France, le philosophe Robert Redeker, obtient une protection policière suite aux menaces publiques de mort dont il fait l'objet pour avoir signé dans le Figaro un point de vue volontairement anti-musulman. Un an après l'affaire des caricatures de Mahomet dans la presse danoise (qui avait entraîné des manifestations, par deux fois suivies de morts d'hommes, dans plusieurs pays musulmans) doit-on se demander, comme le titre sur tout sa Une le journal Libération du 1^{er} octobre dernier : "Peut-on encore critiquer l'Islam?"

Autocensures intempestives

Reprenons d'abord les faits. Ils ne sont pas de même nature. À Berlin et à Londres, il s'agit d'une autocensure que d'aucuns ont jugé intempestive. Il n'y a eu en effet aucune menace.

C'est seule que la direction du Deutsche Oper a décidé de déprogrammer l'opéra de Mozart qui s'achève, dans la mise en scène de Hans Neuenfels, par la décapitation de Bouddha, Jésus, Mahomet et Poséidon. Réagissant à cette décision, le chef d'orchestre Daniel Barenboïm, dont on connaît l'action pour la paix au Moyen-Orient, écrit dans Le Monde : "Limiter sa propre liberté d'expression en cédant à la peur est aussi inefficace que d'imposer son point de vue par la force militaire".

C'est seule également que la directrice de la Whitechapel Art Gallery a décidé de censurer les œuvres d'Hans Bellmer contenues dans une exposition préparée par le Centre Pompidou et présentées au préalable et sans incident à Paris et à Munich, par peur que la population musulmane du quartier ne réagisse violemment.

Tout autre est le cas de Robert Redeker qui vit actuellement caché. "Je condamne sans la moindre réserve les menaces dont cet enseignant a fait l'objet", a déclaré le secrétaire général de la FSU, Gérard Aschieri, tout en précisant que cette position de principe pour la liberté d'expression n'inclue pas qu'il "partage ses idées".

C'est que la liste devient longue. Particulièrement odieuse et menaçante lorsqu'elle toucha Salman Rushdie condamné à mort par un dirigeant en exercice d'un État (son traducteur japonais fut ainsi assassiné), elle ne le fut pas moins pour Taslima Nasreen elle aussi menacée de mort pour avoir dénoncé l'ostracisme et les violences dont les hindous étaient victimes dans le Bangladesh à majorité musulmane, et particulièrement les femmes. Plus récemment, en novembre 2004, le réalisateur Theo Van Gogh était assassiné à Amsterdam, coupable aux yeux d'un islamiste d'avoir tourné un film sur la soumission de la femme dans le Coran.

Intolérances religieuses

L'intolérance des religions, et les mauvais rapports qu'elles entretiennent en général avec la création, particulièrement d'avant-garde, ne datent pas



Une œuvre de Hans Bellmer, peintre surréaliste censuré à Londres.

d'hier. Mais la laïcisation de la vie publique a inscrit dans le droit le respect des positions philosophiques et politiques comme celui des religions. Cette poussée d'extrémisme religieux, et le caractère excessivement violent qu'elle prend avec les groupes les plus radicaux, est cependant nouvelle. Y réagir en s'autocensurant est sans nul doute la plus mauvaise des positions. La directrice du Deutsche Oper a dû le comprendre, qui a finalement annoncé la reprogrammation de l'opéra de Mozart, sous réserve "du feu-vert du ministère de la défense et des services de sûreté".

JACQUES MUCCHIELLI

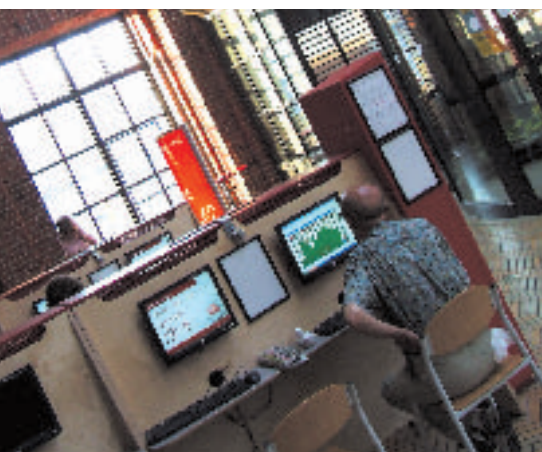
Condamné à mort pour blasphème

"Haine et violence habitent le livre dans lequel tout musulman est éduqué, le Coran". On le voit, Robert Redecker, professeur de philosophie en Haute-Garonne et membre du comité de rédaction de la revue *Les Temps modernes*, ne fait pas dans la dentelle, d'autant qu'il oppose l'Islam au judaïsme et au christianisme censés "conjurer la violence". Menacé de mort, Robert Redecker vit maintenant caché. De nombreux états non laïcs ont encore recours à cette peine attentatoire aux droits de l'homme, la mort pour blasphème. Les états laïcs et démocratiques y ont depuis longtemps renoncé. C'est pourquoi la menace qui pèse sur Robert Redecker est insupportable pour tout démocrate.

La révolution

Les Français plébiscitent internet, ils en sont devenus les premiers adeptes mondiaux. Ils avaient pourtant un sacré retard, mais la révolution de la communication qu'apporte la toile a su les séduire.

Les Français ont rattrapé en un temps record leur retard sur leurs voisins des autres pays développés. Plus d'un sur deux surfe maintenant sur le net et passe plus de temps en ligne qu'à lire les journaux. Comme les autres Euro-



© LISA PEQUERYNAJA

Un Français consacre 3 heures par semaine à internet en moyenne. péens, le Français privilégie cependant la télévision devant laquelle il passe trois fois plus de temps que face au web alors que l'Américain du nord y consacre 14 heures par semaine, autant qu'au petit écran selon une

étude commandée par le Financial Times sur 5 000 Européens.

A quoi est dû cet engouement national et tardif pour la toile ? La réponse est somme toute très nationale. Ignorant les travaux de chercheurs du CNRS qui furent les premiers à penser le web, les pouvoirs publics ont préféré prêter l'oreille, puis les fonds, à quelques penseurs de France Telecom qui se sont obstinés des années durant à équiper la France en minitel (cher, lent et uniquement national), de même qu'ils ont équipé les écoles et les services publics en ordinateurs trop peu puissants pour aller sur le web.

Plus d'un Français sur deux

Ce temps-là est heureusement révolu, le minitel rangé dans les greniers pour le cas où cet appareil surprenant intéresserait un jour les collectionneurs de curiosités. Le monde est désormais ouvert aux Français qui ne se privent pas d'y aller voir.

Ils sont même parmi les premiers au monde. Et si la France n'occupe, en Europe, que le cinquième rang au niveau de l'équipement à domicile,

c'est sans doute plus dû à la cherté de l'offre nationale (qui baisse néanmoins régulièrement sous la pression) qu'au manque d'attrait des Français pour la question.

web 1.0, 2.0...

La deuxième conception du web qui fait actuellement les délices des spéculateurs en tout genre sous le nom de web 2.0 accroît encore cet attrait. De quoi s'agit-il ? La naissance des sites de tous bords s'est faite selon la conception que l'on avait alors de la communication : des possesseurs d'informations (généralement les décideurs) qui diffusent ces informations au public, comme dans le cas d'un journal classique.

Mais très vite l'interactivité du net a changé la donne. Cela a commencé par l'exploitation de services en ligne qui permettent à chaque internaute d'aller directement réserver ou acheter le voyage, le spectacle, la marchandise de son choix.

L'information ne pouvait pas rester en dehors de ce phénomène. L'arrivée des blogs, puis l'interactivité de plus en plus poussée des sites, autorisent aujourd'hui à rendre l'internaute diffuseur d'informations. En témoigne la fameuse encyclopédie en ligne Wikipedia qui s'enrichit chaque jour d'articles nouveaux écrits par les internautes. Elle est aujourd'hui rédigée en 110 langues par 200 000 auteurs. Par ailleurs, il s'est créé plus de 50 millions de blogs par le monde en 30 mois. Il s'agit bien d'une révolution.

Une révolution démocratique

Cette fois, il ne s'agit pas seulement d'une révolution technologique. Le web apporte bel et bien un changement profond dans l'ère médiatique, et l'on sait combien le droit à la parole est le début du pouvoir.

A la Renaissance, les clercs, possesseurs du savoir, saluèrent l'invention de l'imprimerie qui leur facilitait le travail. Ils n'imaginaient pas qu'elle allait aussi être pour eux une perte de pouvoir, le livre devenant plus accessible et posant ainsi de nouvelles ques-

myspace.com, 112 millions d'abonnés

Les sites du web 2.0 qui sont "fabriqués" par les internautes eux-mêmes fédèrent un nombre impressionnant de membres. C'est aux Etats-Unis que le phénomène est le plus fort. Le site myscape.com met les gens en contact pour toutes sortes d'échanges, musicaux également. 112 millions de personnes en sont membres. Comme lui une trentaine de sites, pour la plupart américain, japonais, coréens ou chinois, dépassent les 10 millions d'abonnés.

Selon une étude d'Ipsos publiée en août, 18% des internautes français ont créé leur propre blog, quatre internautes sur cinq a moins de 50 ans (alors que les 15-



50 ans ne représentent que 54% de la population), et les étudiants sont sur-représentés parmi les utilisateurs. Une étude de l'Insee datée de mai dernier précise qu'on se connecte sur le net en premier lieu pour trouver des informations sur les biens et les services, puis pour envoyer et recevoir du courrier. L'arrivée des blogs et de trois millions de nouveaux utilisateurs par an sur internet devrait changer la donne.

internet



Internet haut débit

Quatre internautes sur cinq a moins de 50 ans (alors que les 15-50 ans ne représentent que 54% de la population).

© LISA PÉQUERY/NAJA

tions de démocratie et d'éducation. La pratique du net, où la liberté d'expression semble illimitée, est qualifiée par certains observateurs de nouvelle révolution Gutenberg. Pour le philosophe Bernard Stiegler, internet "permet d'envisager la sortie du modèle qui a gouverné nos systèmes dans lesquels le producteur délivre quelque chose d'en haut à des individus qui se contentent de l'absorber ; et l'entrée dans un autre système s'auto-reproduisant en permanence".

Les médias en savent quelque chose qui, comme les quotidiens nationaux, perdent un nombre de plus en plus important de lecteurs. Pire, comme les clercs de jadis, les grands médias pourtant les mieux armés pour lancer des sites web cohérents et performants, se comportent comme s'il fallait verrouiller ces paroles qu'ils ne contrôlent plus. Le rôle de média qui consistait à interroger les possesseurs d'informations au nom et dans l'intérêt du grand public, s'en trouve chamboulé.

Cela ne peut cependant pas freiner le phénomène internet. Les Français aiment la toile, elle a simplifié pour eux les rapports entre institutions, usagers et consommateurs, et les échanges entre citoyens libres. Reste à la rendre accessible à tous.

JACQUES MUCCHIELLI

3 questions à Stéphane Distinguin « de nouveaux pouvoirs »

Y a-t-il un risque de fracture numérique en France ?

La fracture qui me soucie actuellement est plus générationnelle que sociale. Alors que les technologies s'accroissent, l'âge des surfeurs est problématique. De plus en plus de jeunes, de tous horizons sociaux, culturels et professionnels, surfent sur le net, poussés par des opérateurs très performants qui laissent de côté la partie la plus âgée de la population.

Peut-on parler d'une révolution médiatique ?

Certainement. Quand MySpace signe un contrat exclusif avec Google cela donne une recombinaison de l'offre média, quand le groupe Fox achète MySpace, les budgets pub de la télé sont transférés vers

l'internet, quand YouTube est racheté par Google... etc.

En terme de démocratie, est-ce que cela change quelque chose ?

J'en suis persuadé. Je suis étonné de la méconnaissance technologique d'outils familiers comme internet ou la téléphonie mobile. On les voit encore comme des médias pas comme de nouveaux pouvoirs. Aujourd'hui chaque candidat à l'élection a son blog, donnant un renouveau à la campagne politique. Rappelons-nous le fameux blog qui a été essentiel pour le non à l'Europe. On a parlé du 4^e pouvoir pour la presse, parlera-t-on de 5^e pouvoir pour internet qui recèle une dimension parallèle dans laquelle il y des



Stéphane Distinguin, président de l'association Silicon Sentier.

codes, un fonctionnement, une vie sociale? Là, il y a une vraie fracture entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas.

La « diva aux pieds nus », Cesaria Evora signe son dixième album, « Rogamar », une ode à la mer qui brasse les rythmes africains, cubains et méditerranéens.

Quel rôle a joué la musique dans votre éducation ?

Je suis issue d'une famille modeste de Mindelo, sur l'île de Sao Vicente, au Cap Vert. J'ai connu l'orphelinat très tôt, où les sœurs m'ont appris beaucoup de choses, dont le chant. Mais au Cap Vert, la musique fait partie de nous, on ne l'apprend pas à l'école, c'est inné, tout le monde en joue. C'est ainsi qu'à 16 ans, je me suis jointe spontanément à un groupe de jeunes qui grattaient des guitares dans la rue, et je me suis mise à chanter. Ma carrière a commencé comme ça, en tournant dans les bars du Cap Vert. J'ai connu beaucoup de galères, notamment à cause de l'alcool, et j'ai même complètement cessé de chanter pendant 10 ans. C'est en 1985 (elle a alors 45 ans, NDLR) que l'« Organisation de la Femme » m'a offert la possibilité d'enregistrer un 1er disque au Portugal. Le succès a peu à peu commencé, d'abord en France, puis dans le reste du monde. Sans la chanson, j'aurai fini comme la plupart des enfants pauvres du Cap Vert.

Pourquoi votre musique, dont certains pensent qu'elle est un héritage des esclaves africains, est-elle toujours d'actualité ?

Cette musique n'a pas d'âge, elle parle des joies et des malheurs quotidiens, de la misère, de l'amour... Toutes les générations et toutes les cultures la comprennent, et beaucoup de gens me disent que mes chansons les touchent, sans qu'ils en comprennent les paroles. Le Cap Vert est un pays très pauvre, où il n'y a même pas de pluie, et, depuis des siècles, les Capverdiens émigrent : les deux tiers d'entre eux habitent aujourd'hui hors de l'archipel. Depuis très longtemps, les « Mornas » du Cap Vert, ces chansons mélancoliques, parlent des gens qui partent pour chercher une vie meilleure, comme je l'ai fait

« Quand on quitte son pays, il faut emporter ses racines »



© BOLLENAIA

CESARIA EVORA

Après quelques 45 tours au Cap Vert, la carrière internationale de « Cize » (son surnom pour les intimes) démarre confidentiellement à Lisbonne. Sa voix fascine le producteur français d'origine capverdienne José da Siva, qui la convainc d'enregistrer à Paris « la diva aux pieds nus » en 1988. Avec « Mar Azul », en 1991, elle commence à imposer la « Morna », mélange de musique africaine, portugaise et de jazz. En 2003, c'est la consécration : l'album « Voz d'Amor » remporte le Grammy Award du meilleur album de World Music.

moi-même, ou comme ma sœur, qui vit à Marseille. La nostalgie de nos chansons, la « saudade », exprime le combat intérieur du Capverdien qui voudrait rester sur son île, mais qui doit partir. Mais si nos chansons sont tristes, les Capverdiens sont un peuple joyeux : on nous apprend à avoir la joie de vivre, même avec le ventre vide.

Quel regard portez-vous sur la situation des migrants africains en France ?

Je n'imaginai pas que la misère puisse exister en Europe et en France quand j'ai quitté mon pays pour la première fois. Et ça me chagrine de voir à quel point elle touche les communautés d'origine africaine. Mais je n'arrive pas à comprendre ce déferlement de violence qui a touché les quartiers pauvres l'an dernier. Je pense que c'est

parce que j'appartiens à un peuple qui a toujours été fataliste, et qui a toujours exprimé ses sentiments en chanson, même sous la domination coloniale portugaise. Quand on quitte son pays, il ne faut pas garder de rancœur, mais il faut emporter avec soi ses racines, comme je l'ai fait en venant en Europe. J'encourage d'ailleurs les jeunes capverdiens qui veulent faire de la musique à ne pas céder aux modes, à préserver l'authenticité de notre musique. C'est ce que je dis aux associations que j'aide au Cap Vert, et qui permettent à des jeunes issus de milieux modestes d'apprendre la musique et d'exprimer leur talent.

Quelles sont les autres causes humanitaires qui vous mobilisent ?

Les enfants pauvres surtout. Le 18 octobre, nous avons donné un concert pour l'association SOS Villages Enfants, qui aide partout dans le monde les enfants miséreux. L'argent va notamment permettre de construire à Mindello, mon village natal, un centre d'éducation pour les enfants des rues. Je milite aussi pour la suspension de la dette des pays du Tiers-Monde, et je suis toujours ambassadrice du Programme Alimentaire Mondial à l'ONU. On me considère aussi comme une ambassadrice du Cap Vert, mais j'aimerais être le porte-parole de toute l'Afrique, et de sa culture. Je refuse cependant d'être assimilée à une quelconque mouvance politique, je veux simplement aider ceux qui souffrent.

PROPOS RECUEILLIS PAR
WILLIAM BOLLE

on imagine

les talents d'aujourd'hui rêver aux inventions de demain.

Partout en France, Microsoft met en place des programmes pour favoriser l'accès aux nouvelles technologies dans les écoles. Ils ont déjà permis à plusieurs milliers d'enseignants de se former et à des centaines de milliers d'enfants du primaire d'exprimer leurs potentiels. Découvrez-en plus sur www.microsoft.com/france/onimagine



Votre potentiel, notre passion.™

Microsoft

© 2013 Microsoft Corporation. Tous droits réservés. Microsoft, Votre potentiel, notre passion et le logo Microsoft sont des marques de Microsoft aux États-Unis et dans d'autres pays.

